



2020
2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

PROMOTION GEORGE SAND

« Il faut juger les sentiments par des actes plus que par des paroles. »



MISSION JEUNESSE ET CITOYENNETÉ
SERVICE DES POLITIQUES DE JEUNESSE
SOUS-DIRECTION DE LA JEUNESSE
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
OCTOBRE 2021



SOMMAIRE

ÉDITO.....	3
PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	5
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	6
Rôle et fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	6
COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	7
Désignation des nouveaux-elles membres du Conseil Parisien de la Jeunesse	7
Formations des nouveaux-elles membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	7
PROMOTION GEORGE SAND « IL FAUT JUGER LES SENTIMENTS PAR DES ACTES PLUS QUE PAR DES PAROLES. ».....	8
Les membres de la promotion 2020-2021.....	8
CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE.....	10
Répartition par groupe d'âges des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	10
Répartition par statut des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse	10
Répartition des membres par origine géographique.....	11
Représentation des arrondissements parisiens.....	12
LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2020-2021	13
TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	14
Séminaire de rentrée	14
Les séances plénières	14
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	16
Recommandations sur l'évolution du CPJ.....	16
Recommandations sur la lutte contre le sexisme.....	17
Recommandations sur la concertation sur la révision du Plan local d'Urbanisme.....	20
Recommandations sur QJ, la Maison pour la Jeunesse.....	17
VŒUX DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE.....	21
Vœu relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans.....	21
Vœu relatif à l'éducation à l'alimentation et les choix alimentaires durables et solidaires	22
LES REPRÉSENTATIONS DU CPJ	23
REPRÉSENTATIONS DANS DES COMITÉS ET INSTANCES.....	24
Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej).....	24
Comité consultatif sur le Covid-19.....	24
REPRÉSENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÉNEMENTS	25
Participation à l'Assemblée Générale de l'Anacej.....	25
Participation à la Cérémonie de valorisation des volontaires en Service Civique de la Ville de Paris et de leurs tuteur·rice·s	26
Rencontre avec des volontaires en Service Civique du Val-d'Oise	26
Participation à la soirée #Panam-mentale	27
Participation au groupe de travail sur les liens intergénérationnels à l'épreuve de la crise.....	27
PARTICIPATION À DES JURYS.....	28
Commissions d'attribution des aides « Quartiers Libres »	28
Jury du prix des Lecteurs et Lectrices.....	28
Jury de « Talents 2024 »	28
Commissions d'attribution des aides « Paris Jeunes Vacances »	29
Commissions d'attribution du « Kit Asso 2 »	29
Jury parisien du concours <i>Creatives Cities Challenge</i>	29
AUTRES ÉVÉNEMENTS	30
Participation au Forum de l'engagement au Centre Paris Anim' Richard Wright.....	30
Le Budget Participatif.....	30

Rencontre avec des jeunes de l'Espace Paris Jeunes Taos Amrouche.....	30
Sorties culturelles	31
CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2020-2021	33
FONCTIONNEMENT DU CPJ.....	34
TRAVAUX DU CPJ.....	34
REPRÉSENTATIONS DU CPJ.....	36
DIVERS	36
ANNEXES	39
Annexe 1 : Lettre de saisine de la Maire de Paris (Mars 2021)	40
Annexe 2 : Vœu relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans (Février 2021).....	42
Annexe 3 : Campagne « Déconfinons la parole ! » (Décembre 2020).....	45
Annexe 4 : Délibération relative à la prolongation du mandat des membres du CPJ dans le contexte de la crise sanitaire (Décembre 2020)	46
Annexe 5 : Recommandations du CPJ sur l'évolution de l'instance (Juin 2021)	48
Annexe 6 : Le Respectomètre (Mars 2021)	52
Annexe 7 : Recommandations du CPJ relatives à la lutte contre le sexisme (Juillet 2021).....	53
Annexe 8 : Recommandations du CPJ relatives à la concertation sur la révision du Plan local d'Urbanisme (Juillet 2021)	61
Annexe 9 : Courrier de désignation des représentant-e-s du CPJ au sein du Comité Jeunes de l'Anacej (Janvier 2019)	64

ÉDITO

Alors que la crise sanitaire continue d'impacter durablement les jeunes, leurs implications et leurs mobilisations sur des causes et enjeux de société n'ont pas tari.

En 2020 d'après les données de l'INJEP, 40 % des 18-30 ans avaient ainsi consacré une partie de leur temps à du bénévolat au sein d'associations ou d'organisations diverses, 47 % avaient signé une pétition en ligne ou participé à la défense d'une cause sur les réseaux sociaux, et un·e jeune sur cinq avait participé à une grève ou une manifestation dans l'espace public. Des marches pour le climat à la mise en place de distributions alimentaires entre pairs, en passant par les mobilisations *#MeToo* et *#BlackLivesMatter* : la crise n'a pas eu raison de l'envie d'agir de la jeunesse.

À l'échelle parisienne, cet élan de mobilisation se vérifie tout autant. En atteste le nombre majoritaire de jeunes au sein du programme des Volontaires de Paris, celui croissant des volontaires en Service Civique au sein de la Ville, ou encore les 1 266 candidatures reçues pour intégrer la promotion 2021 du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ).

Les membres de cette nouvelle promotion George Sand du CPJ ont d'ailleurs choisi pour maxime les mots issus du Marquis de Villemer : « Il faut juger les sentiments par des actes plus que par des paroles ». Ce choix, loin d'être anodin, traduit le sentiment d'urgence (sociale, climatique, démocratique, etc.) ressenti, et l'envie pour ne pas dire le besoin d'agir rapidement et concrètement afin de pouvoir faire la différence.

Nous pouvons à cet égard nous réjouir des trois nouveaux équipements parisiens qui accompagneront cette dynamique de mobilisation : la Fabrique de la solidarité, l'Académie du Climat – pour laquelle les membres du CPJ ont participé à la préfiguration, – et bien sûr QJ, le « Quartier Jeunes », qui fera la part belle aux engagements des jeunes et à leur valorisation comme levier d'insertion sociale et professionnelle. Cela va également de soi, les membres du CPJ tiendront un rôle de premier plan dans la gouvernance de ce nouvel équipement.

Dans ce même esprit de renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, je me réjouis de l'évolution du fonctionnement du CPJ, telle que proposée par les travaux et recommandations des membres eux-mêmes, et telle que votée à l'unanimité par le Conseil de Paris en sa séance d'octobre 2021. Le rôle et le fonctionnement du CPJ – qui étaient jusqu'alors circonscrits à son association dans les travaux de la collectivité afin d'éclairer cette dernière dans ses décisions – se sont ainsi considérablement élargis par la création des « ambassadeurs et ambassadrices d'arrondissements » ou encore la possibilité donnée au CPJ de s'autosaisir sur le sujet de son choix.

De l'élaboration du « Respectomètre » – outil de réflexion et de débat sur l'égalité, le consentement et la lutte contre le sexisme – aux recommandations pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUB), le présent rapport d'activité du CPJ témoigne de la vitalité de cette instance de démocratie participative, en écho avec les préoccupations des jeunes pour leur avenir.

Hélène BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris
Chargée de l'égalité femmes – hommes,
de la jeunesse et de l'éducation populaire

PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisien-ne-s d'être associé-e-s à la définition et à la mise en œuvre des politiques municipales. Ses règles de fonctionnement ont été modifiées par le Conseil de Paris en 2009, 2012 et 2014.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis la réforme de l'instance votée par le Conseil de Paris en septembre 2014 (délibération n°2014 DJS 322), le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pour rôle :

- ▶ d'associer les jeunes Parisien-ne-s à l'élaboration des politiques municipales ;
- ▶ d'éclairer la municipalité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien-ne-s ;
- ▶ d'aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien-ne-s vers l'autonomie.

C'est dans ce cadre que les membres du CPJ reçoivent tous les ans une lettre de saisine (**annexe 1**) de la Maire de Paris, **Anne HIDALGO**, qui fixe le cadre de ses travaux en indiquant les sujets sur lesquels la collectivité souhaite recueillir l'avis et les propositions des membres du conseil.

Quatre formes différentes de saisine sont mises en œuvre :

▶ **l'association des membres du CPJ à des concertations** : le CPJ est invité à participer ou à désigner des représentant-e-s dans le cadre d'une concertation avec d'autres acteur-ric-e-s de la société civile parisienne ou des représentant-e-s des institutions ;

▶ **la formulation de propositions sur une question précise** : le CPJ est saisi pour apporter des idées nouvelles sur un sujet ou pour répondre à une problématique donnée. Il peut auditionner l'administration et/ou des acteur-ric-e-s de la société civile et organiser des visites de terrain. Ce type de saisine donne lieu, à l'issue du travail du CPJ, à une note de propositions remise à la Maire de Paris et aux élu-e-s concerné-e-s ;

▶ **la consultation du CPJ sur un projet, de délibération notamment, porté par la collectivité** : le projet est présenté au CPJ par l'adjoint-e à la Maire de Paris en charge du dossier. Le CPJ a la possibilité d'auditionner l'administration et les adjoint-e-s de la Maire de Paris. Ce type de saisine donne lieu à la rédaction d'un « avis » qui est présenté par deux membres du CPJ en commission du Conseil de Paris. L'avis est également annexé au projet de délibération au moment de son vote par l'assemblée parisienne ;

▶ **la désignation de représentant-e-s au sein d'instances ponctuelles ou permanentes** : des membres du CPJ sont invité-e-s à participer à une instance de concertation ou à participer à un groupe de travail, à une réunion, à un jury, etc.

Enfin, l'année de travail du CPJ est habituellement rythmée par deux temps forts :

▶ **une communication annuelle devant le Conseil de Paris** qui est l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'instance, suivi d'un débat où tous les groupes politiques du Conseil de Paris prennent la parole à tour de rôle. En raison de la crise sanitaire, cette communication n'a pas eu lieu en 2020 ;

▶ la possibilité, prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris (article 14), d'émettre une fois par an un vœu afin d'interpeller les élu-e-s. Dans ce cadre, le vœu est présenté en séance du Conseil de Paris par l'Adjoint-e à la Maire de Paris en charge de la jeunesse et soumis au vote de l'assemblée. Le dernier vœu du CPJ, relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans a été adopté à l'unanimité en février 2021 (**annexe 2**).

COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 50 femmes et 50 hommes âgé-e-s de 15 à 30 ans qui habitent, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris. Ses membres sont désigné-e-s, pour un mandat de deux ans non renouvelable.

DÉSIGNATION DES NOUVEAUX-ELLES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont désigné-e-s sur la base du volontariat et sont départagé-e-s par un tirage au sort.

Ainsi, un appel à candidatures a-t-il été lancé du 7 décembre 2020 au 11 janvier 2021 à minuit. Les jeunes Parisien-ne-s ont eu un mois pour présenter leurs candidatures. Cet appel a été largement relayé par voie d'affiches dans les équipements municipaux (mairies d'arrondissement, équipements sportifs et de jeunesse, etc.) ainsi que sur les réseaux sociaux.

1 266 candidatures, dont 523 femmes (41 %) et 743 hommes (59 %), répondant aux critères d'âge et de lien avec Paris, ont été reçues par la Ville de Paris.

Le vendredi 15 janvier, un tirage au sort, réalisé par un huissier de justice, a été organisé au centre Paris Anim' Dunois (13e) en présence d'**Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la Jeunesse et de l'éducation populaire, afin de pourvoir au remplacement des membres ayant achevé leur mandat ou ayant démissionné.

33 candidat-e-s, 20 femmes et 13 hommes ont été tiré-e-s au sort. Tout comme les années précédentes, le tirage au sort était filmé et diffusé en direct sur la page Facebook du CPJ¹.

D'une moyenne d'âge d'environ 24 ans en début de promotion, les membres de la promotion actuelle habitent pour 77 % à Paris. 23 % d'entre eux-elles résident en banlieue mais étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris (cf. *infra*).

Depuis 2014, ce sont plus de 7 200 candidatures de jeunes Parisien-ne-s qui ont été reçues pour rejoindre le Conseil Parisien de la Jeunesse.

FORMATIONS DES NOUVEAUX-ELLES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Des temps de formation sont proposés aux membres, afin de leur donner la possibilité d'assurer au mieux leurs fonctions. Ainsi, les 20 mars 2021, une présentation du fonctionnement de la Ville de Paris et de son budget a-t-elle été proposée aux membres de l'instance afin de les aider à mieux cerner l'espace dans lequel s'inscrivent leurs travaux.

¹ <https://www.facebook.com/conseilparisiendela jeunesse>

PROMOTION GEORGE SAND

« IL FAUT JUGER LES SENTIMENTS PAR DES ACTES PLUS QUE PAR DES PAROLES. »



La promotion George Sand – « Il faut juger les sentiments par des actes plus que par des paroles. » lors de la séance plénière du 26 juin 2020 aux côtés d' Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, (photo Thomas ROGÉ / Ville de Paris).

Les membres du CPJ ont souhaité nommer leur promotion 2020-2021 : **Promotion George Sand - « Il faut juger les sentiments par des actes plus que par des paroles. »**. Il-elle-s retrouvent dans la figure de George Sand l'exemple d'une femme de lettres au sexe fort. Ce choix s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il souligne aussi la volonté du CPJ de mettre à l'honneur la culture française et son industrie qui sort d'une année difficile. Puisse la citation issue du *Marquis de Villemer* donner l'élan de l'action pour les causes qui touchent les membres du CPJ, leur inspirer l'empathie nécessaire pour écouter une opinion différente de la leur et créer un Conseil Parisien de la Jeunesse actif et bienveillant.

LES MEMBRES DE LA PROMOTION 2020-2021

Mme ABIÉ Nahi Anne-Claire, 29 ans, active
Mme AKROUT Zina, 25 ans, étudiante
M. ALAM Midhat Priyo, 21 ans, actif
Mme ASSELIN Marie, 24 ans, étudiante
M. AUBRY Louis-Marie, 27 ans, actif*
Mme AYDIN Mélissa, 21 ans, étudiante*
Mme BABIN-HEYNARD Clémentine, 23 ans, étudiante
M. BAJAS Hugo, 21 ans, étudiant
M. BAKKOU Nabil, 28 ans, actif*
Mme BALEON Jennifer, 25 ans, active
Mme BARANTON Marguerite, 22 ans, étudiante*

M. BAUDIS Benjamin, 22 ans, étudiant
M. BOISSET Martin, 26 ans, actif
Mme BONNEVILLE Claire, 25 ans, active
Mme BOUCHERON Solange, 23 ans, étudiante
Mme BOULMIER Julie, 25 ans, active
M. BRASCA Matis, 22 ans, étudiant**
Mme CARON Céline, 19 ans, étudiante**
Mme CARTER-LAINÉ Zoé, 22 ans, étudiante
Mme CHAABANI Sephora, 21 ans, étudiante*
M. CHALLIER Jordan, 27 ans, actif*
Mme CHEHADEE Jana, 25 ans, étudiante**

M. CROS Quentin, 21 ans, étudiant**
Mme DER GARABEDIAN Éléonore, 30 ans, active*
M. DOUKAGA KASSA Jean-Gabriel, 20 ans, étudiant*
M. EL KALLOUCH Yacin, 28 ans, actif*
Mme ELOUADRHIRI Eva, 21 ans, étudiante*
M. FALHUN Olwen, 23 ans, étudiant*
M. FÉNELON Léo, 25 ans, actif**
M. FONTY Thomas, 28 ans, actif*
M. FRANÇOIS-GROUX Damien, 23 ans, étudiant*
M. GALICHON Antoine, 19 ans, étudiant
M. GALLOUX Foulques, 24 ans, étudiant
M. GUILLAUME Benjamin, 27 ans, étudiant*
Mme GUILLEMIN Laure, 25 ans, active
Mme HOCQUARD Salomé, 20 ans, étudiante*
Mme INOUSSA Faïmath, 22 ans, étudiante**
M. IVAZKHANI Ariyo, 25 ans, étudiant*
M. JUNET Émile, 23 ans, étudiant**
M. KALEM Yanice, 26 ans, étudiant
Mme KÉPÈS Aurélie, 27 ans, active
M. KHELIL Abderrahmane, 28 ans, étudiant**
Mme KROWICKI Laetitia, 30 ans, active
M. KWETCHI TAKAM Ézékiel, 22 ans, étudiant*
M. LAMA Adelin, 21 ans, étudiant*
Mme LAY Marie-Cécile, 25 ans, active*
M. LE BOHEC François, 28 ans, actif*
Mme LE ROUX Énora, 30 ans, active*
Mme LEBASTARD Cécile, 21 ans, étudiante
Mme LEGROS Bérénice, 30 ans, active*
Mme LEMAIRE Elodie, 24 ans, étudiante
M. LENOIR Thomas, 18 ans, étudiant*
M. LESIEUR Antoine, 26 ans, actif**
Mme LOUNIS Lisa, 22 ans, étudiante*
Mme MAGNE Émilie, 30 ans, active*
M. MAGNE Sébastien, 26 ans, actif**
Mme MARTIN Clara, 20 ans, étudiante**
Mme MASCARO Océane, 19 ans, étudiante
Mme MAUTALENT Clara, 27 ans, active**
M. MEHAMI Mehdi, 28 ans, actif*
Mme MEIRA Cécile, 28 ans, active**

M. MILGRAM Luca, 18 ans, étudiant*
Mme MIRALLES Cassandre, 20 ans, active*
M. MOHD FAROOQUI Muzammil, 23 ans, actif**
M. MOISON Kevin, 24 ans, étudiant**
Mme MONSHOUWER Clervie, 23 ans, étudiante*
Mme MPUNDU Raïssa, 21 ans, étudiante
Mme NIEMI Maud, 17 ans, lycéenne
M. NOUGIER Gautier, 28 ans, actif
Mme OUEDRAOGO Adjara, 24 ans, étudiante*
M. PAILLOT DE MONTABERT Geoffrey, 28 ans, actif
Mme PAOLINI Liza, 28 ans, active**
Mme PERALDI Estelle, 22 ans, étudiante*
M. PERRAUD Benjamin, 21 ans, étudiant
M. PERROTEL Eliott, 19 ans, étudiant*
M. RESTREPO-MUÑOZ Andrés, 22 ans, étudiant*
Mme ROUSSEAU Alix, 16 ans, lycéenne*
M. RULLIER Ugo, 27 ans, actif*
Mme SANGARE Leila, 21 ans, active*
M. SARR Massamba, 26 ans, étudiant*
Mme SAUMIER Éléonore, 24 ans, active
M. SHAHRJERDI Siavash, 28 ans, étudiant*
M. SIGNE KEUGNI Christian, 30 ans, actif**
Mme SOLVET Mégane, 25 ans, étudiante
M. TIGHILET Eddy, 26 ans, actif*
M. TORRES AYALA Santiago, 24 ans, étudiant*
M. TOUNSI Chems, 24 ans, actif
Mme TROESTLER Marie, 23 ans, étudiante*
M. VÉLU Julien, 28 ans, actif*
Mme VÉROT Sarah, 24 ans, active
M. VIGIER Corentin, 26 ans, actif
Mme VILLENOVE Camille, 28 ans, active*
M. VOLSON-DERABOURS Ilan, 20 ans, étudiant*
M. WATELET Lucas, 21 ans, étudiant
Mme WILLEMETZ Caroline, 30 ans, active*
M. YASSIN MOHAMED HACHI Yassin, 27 ans, étudiant*
Mme YONNEAU Élise, 28 ans, chercheuse d'emploi*
M. ZEIMES Bastien, 26 ans, étudiant*
Mme ZORILLA Maria, 24 ans, étudiante*
Mme ZOUARI Clémence, 27 ans, active**

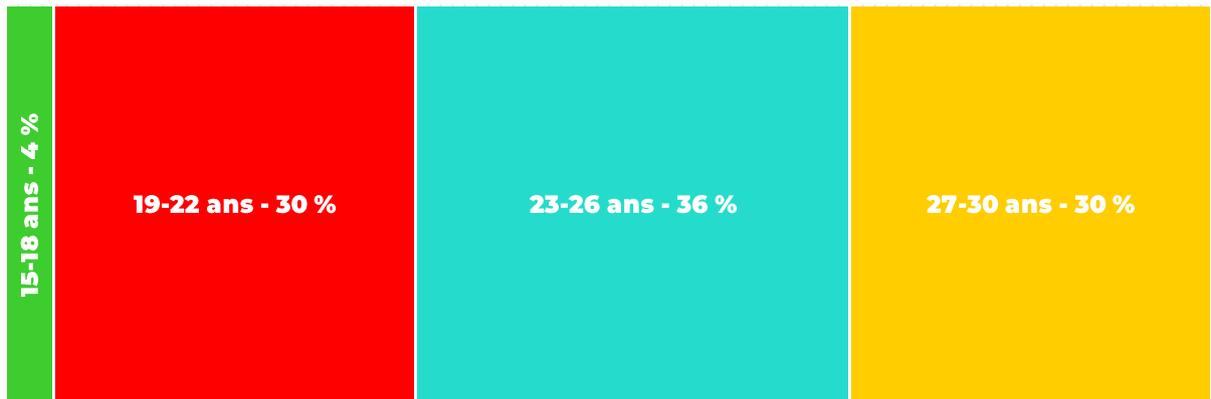
* Membres du CPJ ayant déjà effectué une première année de mandat.

** Membres du CPJ ayant déjà effectué deux années de mandat mais qui ont bénéficié d'une année supplémentaire en raison de la crise sanitaire ([annexe 4](#)).

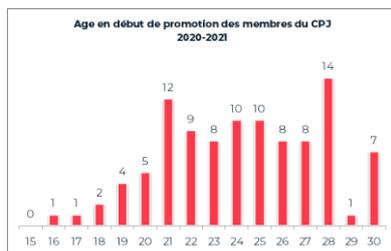
CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les éléments présentés ci-dessous correspondent à une « photographie » du début du mandat de la promotion 2020-2021 réalisée sur la base des données fournies par les membres du CPJ lors de leur candidature.

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE



La moyenne d'âge se situe autour de 24 ans.

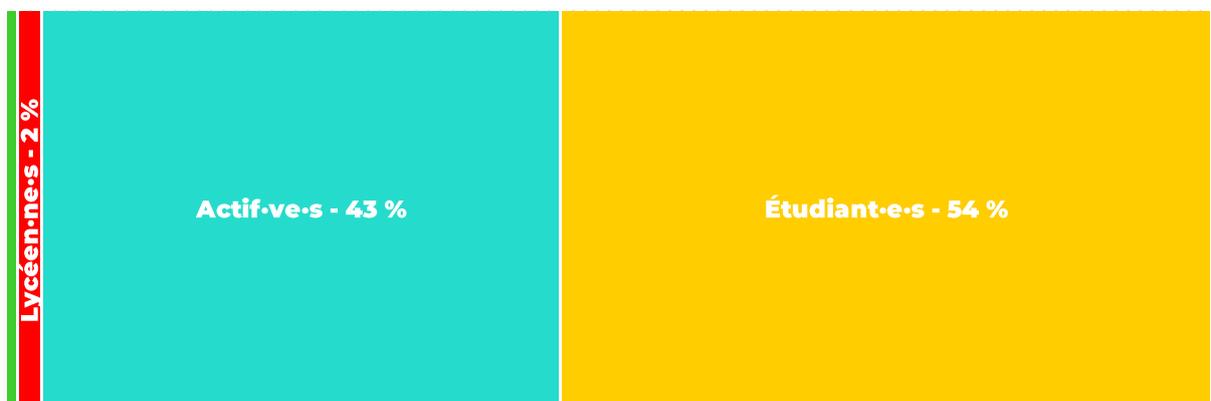


Avec 37 % du CPJ, la catégorie des 23-26 ans reste la catégorie la plus représentée parmi les membres du CPJ. Cette catégorie est en diminution d'un point par rapport à la promotion précédente.

La part des 27-30 ans est en augmentation (elle représentait 22 % du CPJ en 2019-2020 contre 30 % du CPJ en 2020-2021), celle des 19-22 ans est en baisse de 4 points (de 34 % lors de la promotion précédente à 30 % cette année) et celle des 15-18 ans a diminuée de trois points par rapport à la promotion précédente (de 7 % en 2019-2020 à 4 % cette année).

RÉPARTITION PAR STATUT DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le graphique présente le statut que les membres ont souhaité indiquer comme statut principal lors de leur candidature.



Chercheur-euse-s d'emploi – 1 %

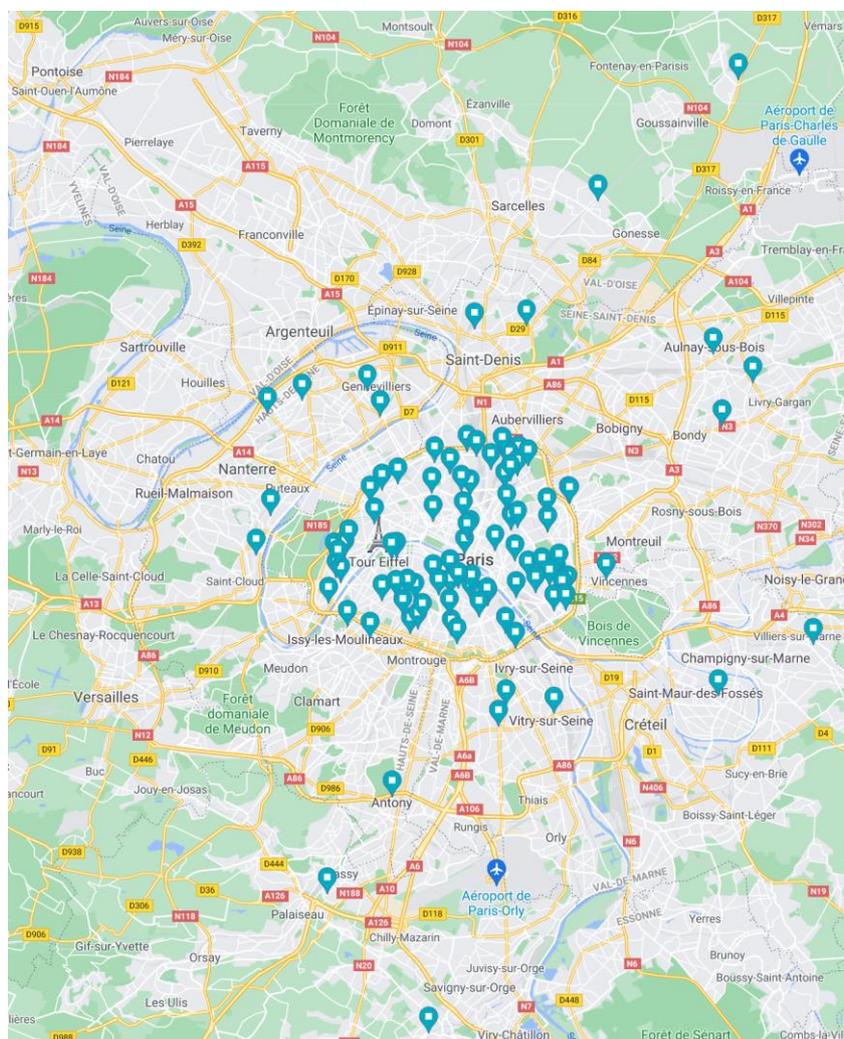
Comme les années précédentes, la part des jeunes scolarisé-e-s (lycéen-ne-s et étudiant-e-s) reste la plus importante (56 %) même si les jeunes actif-ve-s représentent plus d'un tiers des membres du CPJ.

Une étude de l'Apur de 2019 sur le portrait social et démographique des jeunes Parisien-ne-s², réalisée à la demande de la Ville de Paris avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, montre que 70 % des 16-25 ans sont élèves ou étudiant-e-s, que 21 % exercent une activité, et que 9 % ne sont « ni en emploi, ni en étude, ni en formation » (NEET). L'extension à 30 ans de la limite d'âge des membres du CPJ explique en grande partie la part importante qu'y occupent les jeunes actif-ve-s.

Hormis la relative sous-représentation des chercheur-euse-s d'emploi, il est possible de dire que la composition du CPJ est globalement très proche de la socio-démographie de la jeunesse parisienne.

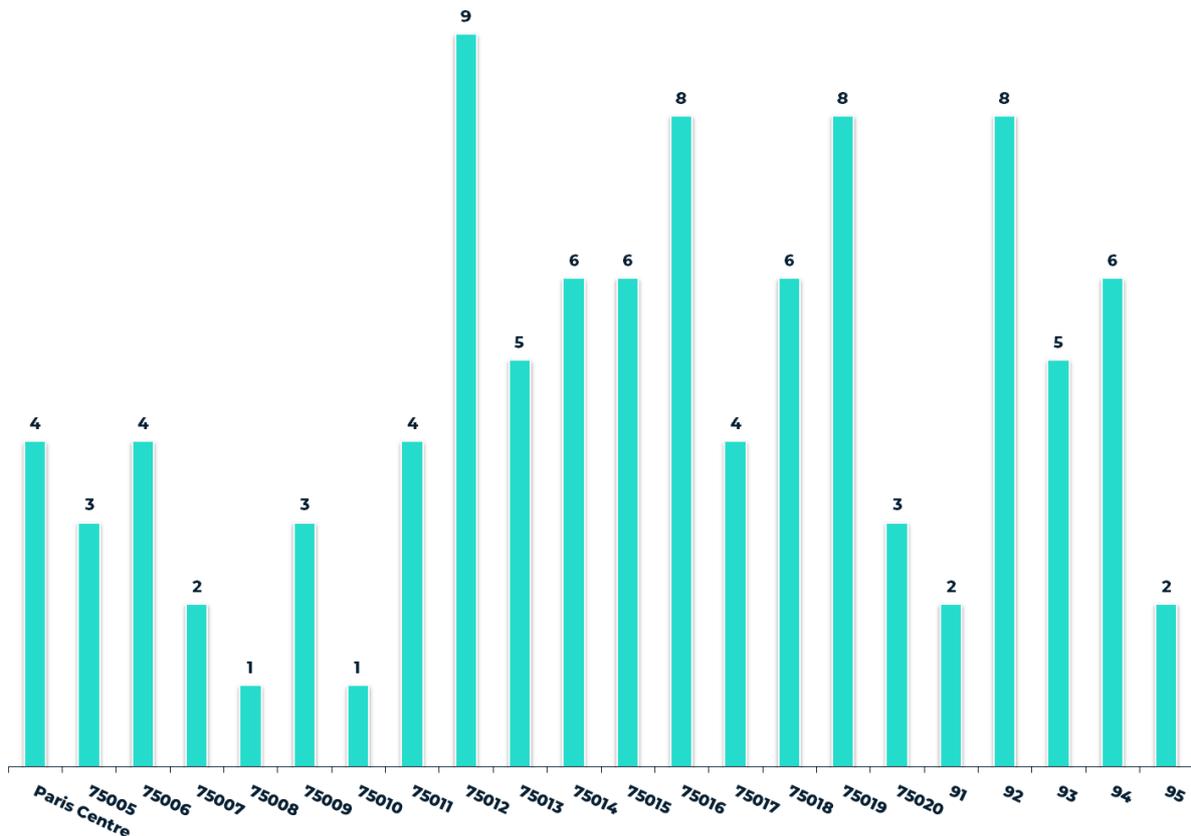
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

La carte ci-dessous a été réalisée à partir des adresses des domiciles indiqués par les membres en début de mandat et montrent leur répartition sur le territoire métropolitain.



² Les 16-25 ans à Paris. Portrait social et Démographique, Apur, juin 2019 (<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/16-25-ans-paris-portrait-social-demographique-0>)

REPRÉSENTATION DES ARRONDISSEMENTS PARISIENS



L'arrondissement parisien où résident (en début de mandat) le plus de membres du CPJ est le 12^e arrondissement suivi des 16^e et 19^e arrondissements. À l'inverse, les arrondissements où résident le moins de membres du CPJ sont les 8^e et 10^e arrondissements.

La part de membres ayant indiqué une adresse en dehors de Paris est de 23 %. Ces membres habitent essentiellement dans les départements de la petite couronne.

Si l'on s'appuie sur les données fournies par l'Apur, on constate que la répartition des membres parisiens parmi les arrondissements est globalement à l'image de la représentation de la population jeune dans ces territoires. On peut toutefois noter une relative surreprésentation des 12^e et 16^e arrondissements et une relative sous-représentation des 10^e, 13^e, 15^e et 20^e arrondissements. Ces éléments sont à nuancer car l'échantillon du tirage au sort des membres du CPJ est trop petit pour pouvoir prétendre à une représentation effective de la démographie parisienne. L'analyse à partir des candidatures déposées serait plus probante.

Il convient par ailleurs de rappeler que les membres du CPJ ne représentent pas l'arrondissement dans lequel il-elle-s résident car leur expérience de Paris s'inscrit dans un territoire plus large dans lequel il-elle-s travaillent, étudient ou ont des activités sociales.

LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2020-2021

TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

SÉMINAIRE DE RENTRÉE

Le traditionnel séminaire de rentrée du Conseil Parisien de la Jeunesse a été l'occasion pour les membres nouvellement désigné-e-s de faire connaissance entre eux-elles et avec les membres ayant déjà effectué une première année de mandat.

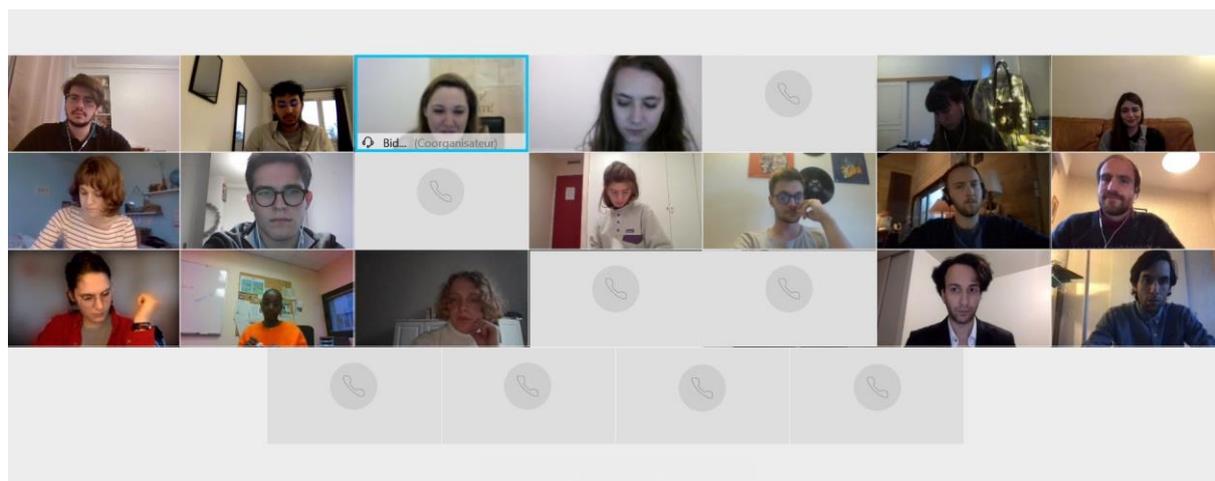
La nouvelle promotion du CPJ s'est réunie à 4 reprises les 9, 11, 17 février et le 20 mars 2021. Pour la première fois, le séminaire a pris la forme d'un cycle de visioconférences. Les nouveaux-elles membres du CPJ ont d'abord suivi un temps de formation avec une présentation du fonctionnement de l'instance, puis, dans un second temps, le fonctionnement de la Ville de Paris. Les membres entamant leur deuxième année ont été associé-e-s à l'organisation et à l'animation du séminaire afin de « briser la glace » et intégrer pleinement les nouveaux-elles membres.

Les membres du CPJ ont travaillé ensemble en ateliers afin de commencer à réfléchir à certaines questions comme le nom de leur promotion et les thématiques à explorer pour le prochain projet de vœu de l'instance.

LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Le 3 octobre 2020, la promotion précédente (Marie Curie) a connu sa seconde séance plénière présidée par **Hélène BIDARD** à la mairie du 15^e arrondissement, en présence de **Philippe GOUJON**, Maire du 15^e arrondissement. L'Adjointe à la Maire de Paris y a présenté aux membres les grands enjeux de la mandature, notamment en termes de politique de Jeunesse ainsi que les orientations du CPJ. Les membres du CPJ ont ensuite échangé sur l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes ainsi que sur l'avancée de leur vœu relatif à la santé mentale des jeunes.

Les membres du CPJ se sont réuni-e-s en formation plénière le 5 mars 2021 sous la présidence de **Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris et présidente de l'instance. À cette occasion, les membres ont pris connaissance de la lettre de saisine 2021 puis ont détaillé avec Hélène BIDARD le sujet sur l'égalité femmes-hommes.



Les membres du CPJ et Hélène BIDARD lors de la séance plénière du 5 mars 2021.

La traditionnelle deuxième plénière du CPJ a eu lieu le 26 juin 2021 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence d'**Hélène BIDARD** et en présence d'**Anouch TORANIAN**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public. Les membres du CPJ y ont présenté leurs travaux depuis le début de la promotion : évolution du CPJ, campagne contre le sexisme, participation à la concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les membres du CPJ y ont également débattu de la thématique de leur prochain vœu.



Les membres du CPJ lors de la séance plénière du 26 juin 2021 dans la salle du Conseil de Paris (Photo Romaric SEUZARET / Ville de Paris)

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉVOLUTION DU CPJ

Au cours de la promotion précédente et suite à la demande formulée par les membres du CPJ lors de leur communication devant le Conseil de Paris d'octobre 2019, le cabinet Planète Publique a été sélectionné par la Ville de Paris pour réaliser une évaluation du fonctionnement du CPJ. L'objectif était de définir des pistes d'amélioration de l'instance.

Les membres et ancien·nes membres du CPJ ont été invité·e·s à participer à cette évaluation par une enquête en ligne du 20 février au 15 mars 2020. 121 jeunes ont ainsi répondu à l'enquête en ligne.

Sept d'entre eux : **Léo FENELON**, **Clara MARTIN**, **Raphaël SOUYRIS** et **Lou WEINFELD** (membres de 2^e année de la promotion 2019-2020), **Jérémy KUMELIAN**, **Amina LAYES** et **Sylvain PERICHON**, (membres de la promotion 2018-2019), se sont ensuite entretenu·e·s avec les expert·e·s du cabinet pour parler de leur expérience au sein du CPJ.

Les résultats de cette évaluation ont été partagés avec les membres de l'instance et ont conduit la Maire de Paris à demander à la promotion actuelle du CPJ d'engager une réflexion sur l'évolution de l'instance, dans l'objectif de renforcer la représentativité des jeunes et de leurs engagements en faisant le lien avec les organisations de jeunesse, l'ancrage territorial et le lien avec les arrondissements ainsi que la visibilité et la capacité à agir de l'instance. Cette réflexion a donné lieu à une série de recommandations émises par les membres du CPJ suite aux différentes réunions organisées entre avril et juin 2021 et à une rencontre avec **l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes** (Anacej). Elles concernent à la fois de simples questions d'organisation et d'autres aspects qui seront soumis au vote du Conseil de Paris car entraînant une évolution du fonctionnement de l'instance (capacité d'autosaisie, représentation du CPJ dans les territoires, etc.). Les membres du CPJ estiment également que l'instance devrait s'engager dans une démarche d'expérimentation et d'itération pour déterminer par la pratique le meilleur mode de fonctionnement, quitte à procéder en plusieurs étapes ([annexe 5](#)).



Atelier d'idéation avec l'Anacej au café Maya Angelou, antenne du CPA Pina Bausch le 01/06/2021 (Photo Emmeline Bergeon / Ville de Paris).

RECOMMANDATIONS SUR QJ, LA MAISON POUR LA JEUNESSE

La Maire de Paris a annoncé l'ouverture d'une « Maison pour la Jeunesse » dans les locaux de l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement. Ce projet, qui s'inscrit dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, a fait l'objet d'une concertation avec des jeunes (dont des représentants d'associations étudiantes et de jeunesse et des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse). La Maire a exposé l'ambition d'un lieu ressource pour tous les jeunes, où ils pourraient se donner rendez-vous, où ils trouveraient « un accueil, des réponses, un accompagnement, des propositions concrètes », un lieu à la gouvernance et à l'animation duquel ils pourraient durablement participer.

Plus spécifiquement, la Maison pour la Jeunesse doit permettre :

- ▶ d'accueillir tou-te-s les jeunes Parisien-ne-s et Francilien-ne-s, qu'elle-il-s soient lycéen-ne-s, étudiant-e-s, jeunes actif-ve-s, ou confronté-e-s à la précarité ;
- ▶ de proposer un accueil individualisé et personnalisé, le moins contraignant possible, vers un ensemble de services proposés par l'administration parisienne et ses partenaires institutionnels ou associatifs, dont le CIDJ ;
- ▶ de s'appuyer sur des entreprises partenaires ;
- ▶ d'inventer un mode de gestion, de programmation, d'animation et de gouvernance où les jeunes occupent une place centrale ;
- ▶ de constituer un lieu agréable et bienveillant où l'on peut déambuler et « se poser ».

Dans ce contexte, le Conseil Parisien de la Jeunesse a été associé dès son lancement à la création de la Maison pour la Jeunesse, QJ. Conformément à sa saisine qui prévoyait que le CPJ doit accompagner la « réflexion sur la mise en place d'une Maison pour la Jeunesse, localisée dans l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement où chaque jeune de 16 à 25 ans devra pouvoir trouver une réponse à ses besoins en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle mais aussi d'accès aux droits, à la santé, et aux différentes formes d'engagement citoyen et de participation à la vie collective », les membres du CPJ ont été invité-e-s à participer à différentes réunions et événements organisés par la Ville de Paris afin de porter un regard et des idées sur la création de ce dispositif.

Ainsi, **Caroline WILLEMETZ** a-t-elle participé à une première visite des locaux de la Maison pour la Jeunesse le 4 février 2021. Elle a été rejointe par **Céline CARON** et **Maria ZORILLA** pour une seconde visite, le 10 février 2021, en présence d'**Anne HIDALGO**, Maire de Paris et d'**Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire.

Les membres du CPJ ont été invité-e-s à une présentation du projet de la Maison pour la Jeunesse le 9 mars 2021 dans l'objectif de saisir les objectifs et les enjeux liés à l'ouverture de ce lieu.

Le 14 mars 2021, **Nabil BAKKOU** et **Yanice KALEM** ont participé à un atelier d'idéation sur le nom de la Maison pour la Jeunesse.

Les résultats de cet atelier ont servi de base à l'un des axes de travail de la Grande Concertation sur la Maison pour la Jeunesse qui a eu lieu le 17 mars 2021 dans les salons de l'Hôtel de Ville, rassemblant plus de 70 participant-e-s dont 11 membres du CPJ. Sept ateliers y était proposés, à savoir : un nom pour la Maison ; l'aménagement intérieur et extérieur ; une gouvernance partagée ; la déclinaison digitale ; un accueil idéal ; le lieu de convivialité ; le programme d'une semaine type.

La concertation avec les jeunes a notamment permis de définir le nom de la Maison pour la Jeunesse, QJ, mais également de préciser leurs attentes quant à l'offre proposée sur site : permanences santé (physique et mentale), permanences insertion et orientation (avec ateliers CV et entretiens), une scène culturelle, des ateliers de découverte sur les pratiques artistiques et sportives, autour du bien-être et de l'environnement, des conférences et des débats, etc.

Elle a également conduit à l'identification de premières orientations quant à l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs ; il a été ainsi exprimé le souhait que le lieu puisse proposer des

espaces d'exposition, d'information et d'expression, de détente (type cafétéria), dans un cadre lumineux, végétalisé, aux couleurs claires et doté d'un mobilier accueillant et confortable. En ce qui concerne l'extérieur, des propositions ont été émises pour optimiser l'utilisation de la terrasse et de l'environnement immédiat dans un cadre convivial (tables) et favorisant la pratique sportive (agrès).



Les participant-e-s à la concertation jeunesse sur la Maison pour la Jeunesse (Photo Ville de Paris)

Enfin, des membres du CPJ ont pu visiter le chantier de QJ les 16 juin et 8 juillet 2021 et **Céline CARON** et **Margueritte BARANTON** ont participé au jury de sélection de l'appel à projet « café solidaire » de QJ le 22 juillet 2021.

Le CPJ continuera d'être associé au développement de QJ ainsi qu'à sa gouvernance. Dans le cadre de l'évolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse, une commission permanente de membres sera créée afin de suivre les activités de QJ et de faire le lien avec le CPJ. Par ailleurs, le CPJ est représenté au Conseil d'Administration du CIDJ qui s'est relocalisé à QJ, en particulier pour sa mission d'accueil du public.

RECOMMANDATIONS SUR LA LUTTE CONTRE LE SEXISME

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a engagé depuis le début de l'année 2021 une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de ce travail, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont été associé-e-s à différents projets de la Ville de Paris. A l'occasion de la journée du 8 mars, journée internationale des droits de femmes, **Margueritte BARANTON**, **Yanice KALEM** et **Caroline WILLEMETZ** ont ainsi participé à l'élaboration d'un outil de prévention : le Respectomètre (**annexe 6**) et les membres du CPJ ont été invité-e-s à la journée de formation interprofessionnelle sur l'éducation à l'égalité dans la vie affective le 2 mars 2021.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont également été invité-e-s à travailler sur la thématique de la « Lutte contre le sexisme » en formulant des propositions de configuration d'une campagne à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans cet objectif, les membres ont rencontré **Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, les agent-e-s du

Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII) et ont auditionné 12 expert.e-s sur différentes sous-thématiques du sexisme :

- ▶ sur la question du sexisme dans le marketing et la publicité : rencontre avec **Marie-Noëlle BAS**, présidente des Chiennes de garde et **Marion VAQUERO**, présidente de Pépite sexiste ;
- ▶ sur la question du sexisme dans le milieu artistique et culturel : rencontre avec les membres du mouvement HF Île-de-France : **Flora BÉREAU-GOUTAUDIER**, **Marie GUÉRINI** et **Virginie SÉBA** ;
- ▶ sur la question du sexisme dans la vie professionnelle : rencontre avec **Brigitte GRÉSY**, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) ;
- ▶ sur la question du militantisme féministe et antisexiste : rencontre avec **Céline PIQUES**, porte-parole d'Osez le féminisme ! ;
- ▶ sur la question de l'inclusion des hommes à la lutte anti-sexiste : rencontre avec **Frédéric ROBERT**, porte-parole de Zéro Macho ;
- ▶ sur la question du sexisme dans le langage, les imaginaires et les représentations : rencontre avec **Laurence ROSIER**, professeure de linguistique française, d'analyse du discours et de didactique à l'Université Libre de Bruxelles en Belgique ;
- ▶ sur la question du sexisme dans la langue française : rencontre avec **Eliane VIENNOT**, professeure émérite de littérature de la Renaissance et spécialiste des questions de genre et langage ;
- ▶ sur la question du sexisme dans les choix de formation et dans l'éducation : rencontre avec **Françoise VOUILLOT**, enseignante-chercheuse spécialisée sur les questions du genre et de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- ▶ sur la question du sexisme dans l'éducation des petits garçons, rencontre avec **Aurélia BLANC**, journaliste chez Causette et autrice de *Tu seras un homme - féministe - mon fils !*.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a formulé plusieurs recommandations relatives à la lutte contre le sexisme (**annexe 7**) et visant notamment à :

- ▶ faire prendre conscience du sexisme, de son omniprésence dans la société et de ses conséquences directes et indirectes sur l'ensemble des individus ;
- ▶ faire comprendre qu'il découle d'un système, qu'il s'appuie sur tout un ensemble de représentations, d'idées reçues qui influencent tout le monde. Lutter contre le sexisme passe par un processus perpétuel de déconstruction de ces représentations et des idées reçues ;
- ▶ montrer des manières d'agir différemment et de réagir à des situations sexistes, voire des agressions ;
- ▶ combattre les stéréotypes et « fertiliser les imaginaires » dès le plus jeune âge.

Suite à leurs recommandations, les membres du CPJ ont été invité.e-s par l'élue en charge de l'égalité femmes-hommes à participer, le 21 juillet 2021, à une réunion de préparation de la campagne du 25 novembre. Conformément à la proposition du Conseil Parisien de la Jeunesse, la campagne sera axée sur la thématique du continuum entre le sexisme et les violences faites aux femmes.

RECOMMANDATIONS SUR LA CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a été invité par la Maire de Paris à « participer à l'élaboration [de l'un des] grands projets de la mandature : la révision du Plan local d'Urbanisme [qui] a pour ambition d'en faire un Plan local d'Urbanisme bioclimatique. »

Des rencontres ont été organisées de mars à juin 2021 avec les services de la Direction de l'Urbanisme en charge de la révision du Plan local d'Urbanisme et avec l'Atelier parisien d'urbanisme (Apar). Les membres ont également été invité-e-s à participer aux concertations citoyennes et conférences organisées par la Ville de Paris.

Dans le cadre de ce travail, les membres ont souhaité formuler des recommandations visant à favoriser la participation de la jeunesse parisienne aux concertations au cours des différentes étapes de la révision du Plan local d'Urbanisme. Les membres ont notamment proposé (**annexe 8**) :

- ▶ que la communication de la Ville de Paris accentue son effort de vulgarisation en évitant notamment les acronymes et en limitant l'utilisation des termes qui soulignent ou suggèrent la nécessité d'un bagage technique ;
- ▶ que la Ville de Paris mette en avant dans sa communication le rôle du Plan local d'Urbanisme et les possibilités qu'il offre pour améliorer le cadre de vie de toutes et tous ;
- ▶ que la Ville de Paris favorise la participation de la jeunesse parisienne en choisissant notamment les lieux de concertation en fonction de leur fréquentation par les jeunes et en invitant les élèves étudiant dans les domaines concernés par des partenariats avec les écoles et universités.

Enfin, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaiteraient poursuivre leurs travaux sur le PLU, le cas échéant sur la base d'une prolongation de la saisine adressée par la Maire de Paris, afin de pouvoir mettre en œuvre concrètement les idées développées. En prévision de cette prolongation, les membres ont ainsi proposé certaines pistes de travail que le Conseil Parisien de la Jeunesse pourrait suivre lors de la prochaine promotion dans le cadre de la concertation sur le projet de ville.

VŒUX DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis 2014, le règlement du Conseil de Paris prévoit dans son article 14 que le Conseil Parisien de la Jeunesse a, une fois par an, la possibilité de proposer le vote d'un vœu sur le sujet de son choix. Ce vœu est présenté en séance par l'Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Jeunesse.

VŒU RELATIF À LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 11 À 30 ANS

Dès la désignation des membres de l'instance en octobre 2019, un travail a été engagé afin de définir un thème pour le vœu du CPJ de la promotion 2019-2020. A la suite d'un vote, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont souhaité aborder la question de la santé mentale.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des acteur·rice·s spécialistes de la question : une rencontre avec **Valérie GIMONET** de la Maison des ados de l'Hôpital Robert Debré ; avec **Véronique ISTRIA** et **Nacer LESHAF** du Pôle Santé Mentale et Résilience de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) ; avec **Patrick SKEHAN**, directeur général de l'association Nightline Paris ; avec **Aymeric CORBE**, vice-président innovation sociale de la FAGE et **Bérangère PONCET**, présidente de l'AGEP sur les conséquences du confinement et de la crise sanitaire sur les étudiant·e·s ; avec **Christophe FERVEUR**, psychologue clinicien/psychothérapeute de la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF) et président du Réseau de Soins Psychiatriques et Psychologiques pour les Étudiants (RESPPET) et **Coline BARBIER** et **Lucas BRONZE**, psychologues de l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO).

Entre ces différentes rencontres, les membres du CPJ se sont réuni·e·s régulièrement entre juillet 2020 et janvier 2021 afin de débattre sur la question de la santé mentale.

Les membres du CPJ ont souhaité articuler leur vœu suivant deux axes de propositions : un premier chantier visant à déstigmatiser la santé mentale et un second visant à favoriser l'accès aux soins.

Ce travail a donné lieu à un vœu, présenté le 14 janvier 2021 aux groupes politiques du Conseil de Paris par **Thomas FONTY**, **Damien FRANÇOIS-GROUX**, **Clara MAUTALEMENT** et **Caroline WILLEMETZ**. Le 4 février 2021, le vœu a été porté au Conseil de Paris par **Hélène BIDARD**. **Caroline WILLEMETZ** a présenté les travaux du CPJ aux élu·e·s parisiens à l'occasion d'une interruption de séance. Le vœu proposé par le CPJ a été adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris ([annexe 2](#)).

Par ailleurs, le CPJ a été associé à l'établissement d'une campagne d'information et de déstigmatisation de la santé mentale intitulée « Déconfinons la parole! ». **Damien FRANÇOIS-GROUX**, **Bérénice LEGROS**, **Clara MAUTALEMENT**, **Eddy TIGHILET** et **Caroline WILLEMETZ** ont participé au brief de communication le 19 novembre 2020 ([annexe 3](#)).³

Le 18 mai 2021, **Nacer LESHAF** (DASES) a présenté aux membres du CPJ un premier dispositif de soin global destiné aux 18-30 ans. Le CPJ continuera d'être associé à l'évaluation du dispositif et aux autres suites du vœu dans les temps à venir.⁴

³ <https://www.paris.fr/pages/sante-mentale-deconfinons-la-parole-des-jeunes-16440>

⁴ <https://www.paris.fr/pages/sante-mentale-deconfinons-la-parole-des-jeunes-16440#consultations-pour-les-jeunes>

VŒU RELATIF À L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION ET LES CHOIX ALIMENTAIRES DURABLES ET SOLIDAIRES

En août 2021, les membres de la promotion 2020-2021 du CPJ ont voté pour la thématique de leur vœu : l'éducation à l'alimentation et les choix alimentaires durables et solidaires. Cette thématique recouvre plusieurs sujets : l'impact social de l'alimentation (l'éducation à l'alimentation, les tiers-lieux et jardins partagés, etc.) ; l'empreinte environnementale (notamment dans la production et dans l'emballage, la distribution et la transformation) ; la santé des consommateur·rice·s (le bien-manger et ses fonctions esthétiques et culturelles, les maladies cardiovasculaires liées à la consommation excessive de produits carnés etc.). Les travaux sur ce sujet ont débuté en septembre 2021.

LES REPRÉSENTATIONS DU CPJ

REPRÉSENTATIONS DANS DES COMITÉS ET INSTANCES

Dans le cadre de la lettre de saisine adressée par la Maire de Paris aux membres du CPJ ou au gré de l'actualité de la collectivité, des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont invité-e-s à participer à un certain nombre d'instances ou d'événements.

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ)

Depuis 2001, la Ville de Paris est adhérente et administratrice de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) qui est constituée de collectivités territoriales et de mouvements d'éducation populaire. Afin d'associer les membres des conseils de jeunes des collectivités adhérentes à la gouvernance de l'association, celle-ci a mis en place un « Comité Jeunes ».

Les collectivités adhérentes ont ainsi la possibilité de proposer la candidature de représentant-e-s de leur conseil de jeunes au sein de ce comité.

Liza PAOLINI et Raphaël SOUYRIS ont été désignés en fin d'année 2018 comme représentant-e-s du CPJ au sein du Comité Jeunes de l'Anacej pour un mandat de deux ans (**annexe 9**). **Liza PAOLINI** a été renouvelée d'un an en raison de la crise sanitaire. Les représentant-e-s du CPJ à l'Anacej devraient donc être redésigné-e-s pour 2022.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE COVID-19

Le 15 janvier 2021, la municipalité parisienne a lancé un comité consultatif sur le Covid-19. Composée d'une quarantaine de personnes issues du monde scientifique et de différents secteurs de la vie sociale et économique, cette instance a vocation à trouver des solutions pour adapter la Ville à la crise sanitaire. Il est présidé par **Dominique COSTAGLIOLA** : épidémiologiste, directrice de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), directrice adjointe de l'Institut Pierre Louis d'Épidémiologie et de Santé Publique (IPLESP).

Ce comité consultatif voulu par la Ville est une instance de réflexion et de propositions portées par des experts scientifiques et des représentants du monde économique, social et associatif. Il vise à analyser l'avancée de l'épidémie pour mieux y répondre et suggérer des mesures adaptées aux spécificités de la Ville.

Clara MAUTALET représente le Conseil Parisien de la Jeunesse au sein de ce comité et siège au sein du Collège représentant la vie sociale.

REPRÉSENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÉNEMENTS

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANACEJ

En tant qu'adhérente de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunesse (Anacej), la Ville de Paris est invitée à son Assemblée Générale. Comme il est de coutume, une délégation de membres du Conseil Parisien de la Jeunesse s'est rendue à Villeurbanne le 23 juin 2021 afin d'assister à l'AG, en matinée, et à des ateliers autour de la participation des enfants et des jeunes à la collectivité.

Jordan CHALLIER, Damien FRANÇOIS-GROUX, Clara MARTIN et Marie TROESTLER ont constitué la délégation du CPJ.

Le matin, l'Assemblée Générale a permis aux membres du CPJ de mieux comprendre le rôle de l'Anacej, son lien avec le CPJ, ainsi que son « pouvoir d'agir » dans les différentes collectivités locales en France.

L'après-midi, les membres du CPJ ont participé à différents ateliers : sur le vote à 16 ans ; sur la coopération décentralisée entre AJEP, collectivités et Anacej ; sur la charte et les 30 ans de l'Anacej ; sur les jeunes face à la crise.

Selon les membres qui ont participé aux ateliers, les profils variés des participant-e-s (élu-e-s jeunesse, responsables d'instances participatives, jeunes collégien-ne-s, lycéen-ne-s, étudiant-e-s, actif-ve-s) ainsi que la représentation de collectivités de différentes tailles et localisations ont permis des échanges de points de vue assez « hétérogènes » et de ce fait très intéressants. En ce qui concerne plus spécifiquement l'atelier sur « le vote à 16 ans », il fut assez consensuel sur la pertinence de cette option et s'est rapidement attelé aux moyens d'intéresser les jeunes aux questions politiques et de les encourager à voter. L'atelier sur « les jeunes face à la crise » a pris la forme d'un échange sur les ressentis et vécus des jeunes présents dans la salle, puis d'un exposé des différents problèmes rencontrés par la jeunesse pendant la crise de la Covid-19.



La délégation du CPJ, les autres délégations de conseils d'enfants et de jeunes et les membres de l'Anacej autour d'un des ateliers (Photo Anacej)

PARTICIPATION À LA CÉRÉMONIE DE VALORISATION DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DE LA VILLE DE PARIS ET DE LEURS TUTEUR·RICE·S

Le 13 juillet 2021, dans les salons de l'Hôtel de Ville a eu lieu une cérémonie de valorisation des volontaires et de leurs tuteur·rice·s, présidée par **Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, parrainée par **Bolewa SABOURIN** et en présence de **Béatrice ANGRAND**, Présidente de l'Agence du Service Civique. Pour cette édition, un membre du CPJ a été invité à témoigner de son engagement.

Adelin LAMA a ainsi partagé son expérience en tant que membre d'une instance de participation citoyenne lors d'une table ronde regroupant d'autres jeunes aux engagements variés (Volontaire de Paris, engagement associatif, Institut de l'Engagement). Cette cérémonie a été l'occasion d'échanges riches autour des formes différentes que peut prendre l'engagement de la jeunesse.



Adelin LAMA lors de la cérémonie de valorisation des volontaires et de leurs tuteur·rice·s (Photo Gérard SANZ / Ville de Paris)

RENCONTRE AVEC DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DU VAL-D'OISE

Sur invitation de l'association Unis-Cité, le 2 février 2021, **Léo FÉNÉLON** et **Marie TROESTLER** ont rencontré une cinquantaine de volontaires en Service Civique du Val-d'Oise lors d'une formation à la citoyenneté.

Cette rencontre a permis aux membres d'échanger avec les volontaires sur leurs engagements respectifs et de leur présenter le fonctionnement de l'instance et ses activités. Les membres du CPJ ont été essentiellement dans une position de partage de leur expérience auprès des volontaires en Service Civique en matière de participation citoyenne, dans un cadre consultatif sur les politiques publiques. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur les travaux qu'ils ont menés sur le vœu du CPJ de février 2021 relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans et sur le vœu du CPJ de novembre 2019 relatif à la végétalisation de la Ville et la préservation de la biodiversité.

PARTICIPATION À LA SOIRÉE #PANAM-MENTALE

L'association Nightline, que les membres du Conseil Parisien avait rencontrée lors de leur travail sur le vœu relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans, a organisé le 11 mars 2021, en lien avec la Ville de Paris, une rencontre intitulée #Panam-mentale des acteur·rice·s Parisien·ne·s de la santé mentale des étudiant·e·s.

Pour cette occasion, **Marie TROESTLER** a présenté les travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse sur la thématique de la santé mentale et témoigné de son engagement personnel en tant que membre de l'instance pour la santé mentale des jeunes dans une vidéo réalisé par Nightline.⁵

PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

À l'invitation de la Maire de Paris, **Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, **Véronique LEVIEUX**, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations et **Marie-Christine LEMARDELEY**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, **Yanice KALEM** et **Thomas FONTY** ont participé à un groupe de travail sur les liens intergénérationnels à l'épreuve de la crise, le 12 février 2021.

Selon le compte-rendu de cette rencontre fait par les membres du CPJ, le lien intergénérationnel a été défini comme un vecteur de cohésion sociale qui est aujourd'hui au cœur des débats sociétaux. S'il favorise la stimulation intellectuelle, la transmission des valeurs et des savoirs entre générations, il est jugé comme pouvant apporter également une réponse possible à l'isolement de certains jeunes et de nombre de personnes âgées. Enrichi des expériences des participant·e·s d'horizons très divers, ce groupe de travail a préconisé, en s'appuyant sur une analyse partagée, que soit formalisé un discours commun afin de construire une société non discriminante.

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=oosOj9waYVg>

PARTICIPATION À DES JURYS

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES « QUARTIERS LIBRES »

Destiné à aider les jeunes qui souhaitent mettre en œuvre des projets collectifs d'intérêt général, « Quartiers Libres » est un dispositif créé par la Ville de Paris en 2015 qui vise à encourager le développement du sens des responsabilités et de l'engagement citoyen tout en favorisant l'animation des quartiers, les rencontres entre habitant-e-s ou les projets locaux à caractère solidaire. Le dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans et consiste en une aide de 500 à 1500 €⁶ pour mettre en œuvre un projet citoyen et/ou créer une association ou une junior association.

Bérénice LEGROS a participé à la commission d'attribution de l'aide « Quartiers Libres » organisée par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) le 1^{er} octobre 2020. **Aurélié KÉPÈS** et **Eddy TIGHILET** ont participé à la commission du 4 mars 2021. **Jean-Gabriel DOUKAGA KASSA** et **Sarah VÉROT** ont, quant à eux-elles, participé à la commission du 11 mai 2021.

JURY DU PRIX DES LECTEURS ET LECTRICES

Deux membres du CPJ ont été invité-e-s à participer au jury du Prix des Lecteurs et Lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris, organisé par la Direction des Affaires Culturelles (DAC).

Le Prix des Lecteur-ric-e-s est décerné chaque année par les lecteur-ric-e-s des bibliothèques de la Ville de Paris à un premier roman adulte écrit par un auteur ou une autrice francophone.

Les samedis 29 mai et 12 juin 2021, **Léo FÉNÉLON** et **Caroline WILLEMETZ** se sont réunis à la médiathèque Helen Berr avec les autres membres du jury en visio-conférence pour partager leurs opinions sur les 1^{ers} romans « en compétition », en compagnie des équipes des bibliothèques de la Ville de Paris.

Laurent PETITMANGIN s'est vu remettre le 18 juin 2021, à l'Hôtel de Ville, le Prix des Lecteurs et des Lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris. Cette récompense honore son premier roman, *Ce qu'il faut de nuit* (éd. La Manufacture de livres).

JURY DE « TALENTS 2024 »

Dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville de Paris et Paris 2024 ont organisé la 3^e édition de l'appel à projet « Talents 2024 ».

L'appel à projets « Talents 2024 » a rencontré un vif succès à la fin de l'année 2020 avec plus de 230 dossiers déposés portant sur l'une des 4 thématiques suivantes : éco-citoyenneté, inclusion, sport-santé et solidarité. Vingt-quatre candidat-e-s ont été sélectionné-e-s et accompagné-e-s pendant deux mois pour perfectionner leurs projets avant un grand oral. Ce dernier s'est déroulé le 8 février 2021 et a permis de désigner 4 lauréat-e-s. Chacun-e bénéficiera d'une aide financière et d'un accompagnement de 6 mois pour mener un projet s'inscrivant dans les valeurs de l'olympisme.

En tant que membre du CPJ, **Elliott PERROTEL** et **Maria ZORILLA** ont été invité-e-s à siéger au sein du jury du grand oral.

⁶ 500 à 1500 € depuis juillet 2020.

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES « PARIS JEUNES VACANCES »

Paris Jeunes Vacances est un dispositif d'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes en direction des jeunes Parisien·ne·s âgé·e·s de 16 à 30 ans. L'aide financière est versée sous forme d'un chèque-vacances pour un montant de 200 €. La somme peut être doublée sur critères sociaux. Sont éligibles au dispositif Paris Jeunes Vacances les jeunes domicilié·e·s à Paris et âgé·e·s de 16 à 30 ans à la date du départ en vacances. Les vacances en question doivent durer au moins 4 jours et 3 nuits, concerner au maximum 6 personnes, être à finalité touristique et se dérouler sans encadrement parental, professionnel ou bénévole.

Clara MARTIN et **Caroline WILLEMETZ** ont participé à la commission d'attribution des aides organisée par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) le 17 décembre 2020.

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DU « KIT ASSO 2 »

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) propose aux associations étudiantes son dispositif de financement : le "Kit Asso". Il a pour but de mieux répondre aux besoins des associations (simplification des candidatures, paiement accéléré des aides) et de compléter l'accompagnement associatif proposé par la MIE (formations audiovisuelles, formations en gestion associative, appels à projets). Le Kit Asso se décline en trois niveaux d'aides, chacun correspondant au niveau de développement de l'association.

Le CPJ est représenté au sein du jury du deuxième niveau du Kit Asso. Le Kit Asso 2 s'adresse aux associations étudiantes ou agissant en faveur des étudiant·e·s, ayant au moins un an d'ancienneté et qui souhaitent demander une bourse allant de 500 à 5 000 € pour financer leur projet d'action(s).

Émilie MAGNE a participé à la commission d'attribution de la bourse organisée le 27 mai 2021.

JURY PARISIEN DU CONCOURS CREATIVES CITIES CHALLENGE

Les villes de Berlin, Londres, New York et Paris organisent un concours visant à favoriser la reprise et la résilience dans les secteurs de la culture, de la création et de la vie nocturne.

Le concours se déroule en deux étapes : une première étape dans chaque ville avec la nomination de 2 ou 3 finalistes par ville ; une deuxième étape au niveau mondial pour la nomination du vainqueur final.

Les thématiques prioritaires sont les suivantes : la résilience économique, le développement durable, l'appropriation de l'espace public, les activités inclusives, les quartiers créatifs, la participation citoyenne. L'idée générale est d'imaginer des solutions pour les secteurs en crise.

A Paris, le projet est porté par **Carine ROLLAND**, Adjointe en charge de la Culture, **Pénélope KOMITES**, Adjointe en charge de l'Innovation, **Frédéric HOCQUARD**, Adjoint en charge du Tourisme et de la Vie nocturne et **Arnaud NGATCHA**, Adjoint en charge des Relations internationales.

Océane MASCARO a participé à une réunion de présentation du concours le 13 juillet 2021 et représente le CPJ lors du jury parisien pour la première étape.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

PARTICIPATION AU FORUM DE L'ENGAGEMENT AU CENTRE PARIS ANIM' RICHARD WRIGHT

Céline CARON et **Maria ZORILLA** ont participé au forum de l'engagement organisé au Centre Paris Anim' Richard Wright le samedi 29 mai 2021. Elles ont présenté le CPJ et ses travaux aux jeunes intéressé-e-s et répondu aux questions de TéléSorbonne.



Les membres du CPJ tenant le stand de la Sous-direction de la Jeunesse au forum de l'engagement (Photo Sonia MARTINEZ / Ville de Paris)

LE BUDGET PARTICIPATIF

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont assisté à une présentation du Budget Participatif et à son fonctionnement le 11 février 2021. Il leur a été proposé de réfléchir à un projet à déposer, en tant qu'instance, lors de la prochaine édition.

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DE JEUNES DE L'ESPACE PARIS JEUNES TAOS AMROUCHE

Lors de l'installation d'un Conseil de jeunes de l'Espace Paris Jeunes (EPJ) Taos Amrouche, les jeunes fréquentant l'équipement ont émis le souhait de rencontrer quelques membres du CPJ.

L'objectif de ce conseil de jeunes de l'EPJ est de les inciter à prendre part à la vie de leur équipement (via le choix des activités des vacances, la vigilance à respecter le budget, etc.) et à participer ainsi activement à la vie citoyenne.

Léo FÉNELON, **Thomas FONTY**, **Sarah VÉROT** et **Caroline WILLEMETZ** ont donc rencontré les jeunes de l'EPJ lors d'une réunion organisée le 13 mars 2021. Elle-il-s ont échangé sur les fonctionnements respectifs du CPJ et du Conseil des jeunes de l'EPJ, sur leur composition, leurs prérogatives et sur la participation citoyenne en général ; la visée de ces « échanges de pratiques » étant d'alimenter les réflexions sur les orientations et les projets de ce tout récent Conseil de jeunes.

CONSEIL DE LA NUIT

Le 13 septembre 2021 a eu lieu la 9^e Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit. Sur invitation de **Frédéric HOCQUARD**, Adjoint à la Maire de Paris en charge du Tourisme et de la Vie nocturne, 3 membres du CPJ (**Zoé CARTER-LAINÉ**, **Océane MASCARO** et **CHEMS TOUNSI**) ont participé à cette assemblée. Le nouveau Règlement des Terrasses et Étalages, l'été festif à Paris et les opportunités liées aux Jeux Olympiques et Para-olympiques étaient à l'ordre du jour de la séance.

SORTIES CULTURELLES

Des visites de terrain ou expositions ont été proposées conjointement aux membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et à des volontaires en service civique de la Ville de Paris. Elle·il·s ont ainsi pu participer à une visite de la ferme pédagogique de Paris le 27 août 2021, aux journées portes ouvertes de l'Académie du Climat les 11 et 12 septembre 2021, ou à une visite guidée de la Bourse du Commerce le 9 octobre 2021.

Les membres du CPJ sont également régulièrement invité·e·s à assister à de grands événements symboliques de la vie citoyenne parisienne. Elle·il·s ont assisté, cette année, au feu d'artifice du 14 juillet, à la Cérémonie de Commémoration de la Libération de Paris le 25 août 2021 et à la Cérémonie d'accueil de la délégation et du drapeau Paralympique le 6 septembre 2021.

CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2020-2021

FONCTIONNEMENT DU CPJ

Fonctionnement du CPJ	Atelier de travail sur l'organisation du prochain séminaire du CPJ	08/12/2020
	Appel à candidature au CPJ	07/12/2020-11/01/2021
	Tirage au sort de la nouvelle promotion	15/01/2021
	Cycle d'installation du CPJ 1/4	09/02/2021
	Cycle d'installation du CPJ 2/4	11/02/2021
	Cycle d'installation du CPJ 3/4	17/02/2021
	1 ^{re} Plénière du CPJ	05/03/2021
	Cycle d'installation du CPJ 4/4	20/03/2021
	Réunion point d'étape du CPJ	27/05/2021
	2 ^e Séance Plénière du CPJ	26/06/2021
	Réunion de rentrée du CPJ	02/09/2021

TRAVAUX DU CPJ

Évaluation du CPJ (promotion 2019-2020)	Enquête en ligne par le cabinet Mission Publique	20/02-15/03/2020
	Atelier d'évaluation avec le cabinet Mission Publique	29/04/2020
	Réunion de présentation de l'évaluation du CPJ	18/11/2020
Recommandations sur l'évolution du CPJ	Réunion du CPJ #1	07/04/2021
	Réunion du CPJ #2	13/04/2021
	Réunion du CPJ #3	21/04/2021
	Réunion du CPJ #4	11/05/2021
	Rencontre avec l'Anacej	01/06/2021
Recommandations sur la lutte contre le sexisme	Réunion de coordination des activités du 8 mars 2021	08/01/2021
	Réunion de présentation de la saisine	24/02/2021
	Journée de formation interprofessionnelle sur l'éducation à l'égalité dans la vie affective	02/03/2021
	Réunion du CPJ #1	01/04/2021
	Réunion du CPJ #2	21/04/2021
	Rencontre avec Brigitte GRÉCY	17/06/2021
	Audition d'Aurélia BLANC	23/06/2021
	Audition d'Eliane VIENNOT	23/06/2021
	Audition de Céline PIQUES	24/06/2021
	Audition de Marion VAQUERO et Marie-Noëlle BAS	24/06/2021
	Audition de Françoise VOUILLOT	24/06/2021
	Réunion de remise en commun des auditions réalisées	30/06/2021
	Audition de Laurence ROSIER	01/07/2021
	Audition de Frédéric ROBERT de Zéro Macho	02/07/2021
	Audition de Marie GUERINI, Virginie SEBA et Flora BÉRAUD-GOUTAUDIER de HF Ile de France	06/07/2021
	Réunion d'écriture des recommandations sur la campagne contre le sexisme	05/07/2021
	Réunion de finalisation des recommandations sur la campagne contre le sexisme	12/07/2021
	Réunion Brief de Com avec le SEII, le cabinet d'Hélène BIDARD et la Dicom pour la campagne du 25 novembre	21/07/2021
	Réunion de préparation de la campagne du 25 novembre	07/09/2021

Participation à l'élaboration du Respectomètre	Réunion du groupe de travail #1	25/01/2021
	Réunion du groupe de travail #2	29/01/2021
	Réunion du groupe de travail #3	16/02/2021
	Réunion du groupe de travail #4	05/03/2021
Recommandations sur la concertation sur la révision du Plan local d'Urbanisme	Rencontre avec la Direction de l'Urbanisme	28/04/2021
	Rencontre avec l'Apur	06/05/2021
	Réunion du groupe de travail	08/06/2021
	Réunion de finalisation des recommandations sur le PLU	12/07/2021
Recommandations sur QJ, la Maison pour la Jeunesse	Rencontre avec la Maire sur l'état de la jeunesse et la Maison pour la Jeunesse	22/01/2021
	Visite des futurs locaux de la Maison pour la Jeunesse #1	04/02/2021
	Premier temps de concertation et visite des futurs locaux de la Maison pour la Jeunesse #2	10/02/2021
	Réunion de présentation de la Maison pour la Jeunesse	09/03/2021
	Grande concertation de la jeunesse sur la MJ	17/03/2021
	Visite du chantier de la Maison pour la Jeunesse	16/06/2021
	Visite du chantier de la Maison pour la Jeunesse	08/07/2021
	Jury de sélection de l'appel à projet "Café solidaire" pour QJ	22/07/2021
Jury "santé" de l'appel à manifestations d'intérêt de QJ	29/09/2021	
Vœu du CPJ relatif à la Santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans (promotion 2019-2020)	Première session de réflexion pendant le 2e jour du séminaire	01/12/2019
	Deuxième session de réflexion pendant la séance plénière d'installation	18/01/2020
	Lancement du 1er vote de sélection du thème principal de réflexion	22/01/2020
	Rencontre avec Valérie GIMONET de la Maison des Ados de l'hôpital Robert Debré	09/07/2020
	Rencontre avec le Pôle Santé Mentale et Résilience de la DASES	22/07/2020
	Réunion de réflexion sur les orientations du vœu	08/09/2020
	Rencontre avec Patrick SKEHAN de l'association Nightline	17/09/2020
	Réunion d'orientation du vœu	15/10/2020
	Réunion sur l'intégration du contexte de crise sanitaire au vœu	21/10/2020
	Rencontre avec la FAGE et l'AGEP sur les conséquences du confinement et de la crise sanitaire	28/10/2020
	Réunion sur la problématique de l'accès aux soins	04/11/2020
	Réunion sur la communication pour briser les tabous	24/11/2020
	Premier atelier d'écriture	03/12/2020
	Second atelier d'écriture	17/12/2020
	Réunion préparatoire à la rencontre avec les groupes politiques	12/01/2021
	Réunion de présentation du vœu aux groupes politiques du Conseil de Paris	14/01/2021
Réunion de finalisation du vœu	18/01/2021	
Rencontre avec l'APASO et le RESPPET	21/01/2021	
Présentation et adoption à l'unanimité du vœu au Conseil de Paris	04/02/2021	
Réunion de débriefing du vœu	04/02/2021	
Participation à l'élaboration d'une communication sur la Santé mentale	Réunion Com Santé Mentale	12/11/2020
	Réunion d'élaboration du brief de com Santé Mentale avec la Mission Communication de la Direction de la Jeunesse et des Sports	19/11/2020

des jeunes pendant
la crise sanitaire

Suites du vœu Santé mentale	Rencontre avec le Pôle Santé Mentale et Résilience de la DASES	18/05/2021
Vœu relatif à l'éducation à l'alimentation et aux choix alimentaires durables et solidaires	Réunion de brainstorming sur le sujet du vœu	09/06/2021
	Réunion de brainstorming sur le sujet du vœu	21/07/2021
	Lancement du vote de sélection du thème principal de réflexion	23/07/2021

REPRÉSENTATIONS DU CPJ

Anacej	AG de l'Anacej à Villeurbanne	23/06/2021
Comité Consultatif sur le Covid-19	1 ^{re} réunion	15/01/2021
Groupe de travail sur les liens intergénérationnels et les conséquences de la crise à ce sujet	1 ^{re} réunion	12/02/2021
« Paris Jeunes Vacances »	Commission d'attribution (promotion 2019-2020)	17/12/2020
« Quartiers Libres »	Commission d'attribution (promotion 2019-2020)	25/11/2020
	Commission d'attribution	04/03/2021
	Commission d'attribution	11/05/2021
« Talents 2024 »	Jury du grand oral	08/02/2021
« Kit Asso 2 »	Commission d'attribution	27/05/2021
Prix des Lecteurs et Lectrices	Premier comité	29/05/2020
	Second comité	12/06/2020
	Remise du Prix	18/06/2020
<i>Creative Cities Challenge</i>	Réunion de présentation du concours <i>Creative Cities Challenge</i>	13/07/2021
Conseil de la Nuit	9 ^e Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit	13/09/2021

DIVERS

Budget participatif	Réunion de présentation du BP	11/02/2021
Auditions et	Tournage d'une vidéo d'ouverture de la soirée "Panam-	05/02/2021

interventions des membres	mentale" avec l'association Nightline	
	Forum de l'engagement des Jeunes au CPA Richard Wright	29/05/2021
	Cérémonie de valorisation des volontaires en service civique et de leurs tuteurs et tutrices	13/07/2021
Rencontres	Rencontre avec des volontaires en Service civique du Val d'Oise	02/02/2021
	Rencontre avec les jeunes de l'Espace Paris Jeunes Taos Amrouche	13/03/2021
Événements	Feu d'artifice du 14 juillet	14/07/2021
	Cérémonie de la Libération de Paris	25/08/2021
	Cérémonie d'accueil de la délégation et du drapeau Paralympique	06/09/2021
Visites et sorties culturelles	Visite de la ferme pédagogique de Paris	27/08/2021
	Visite de l'Académie du Climat	11/09/2021
	Visite de la Bourse du Commerce	09/10/2021

ANNEXES

La Maire de Paris

Paris, le

Chers membres du Conseil Parisien de la Jeunesse,

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, dont les conséquences économiques et sociales se répercutent encore plus fortement chez les jeunes. Les difficultés de continuité pédagogique dans la scolarité et les études, les mesures de chômage partiel, l'annulation ou le report de formations, de stages et d'apprentissages, les difficultés d'insertion professionnelle ou encore la fermeture des lieux de vie et de sociabilité engendrent en outre chez de nombreux jeunes des séquelles psychologiques et mentales importantes, entre stress, anxiété, tristesse et sentiment d'isolement. Que vous soyez lycéens, étudiants, volontaires du Service Civique, jeunes actifs ou en recherche d'emploi, vous avez pu être affectés directement par cette situation ou en être témoins auprès de votre entourage.

C'est pourquoi j'ai décidé de faire de l'année 2021 à Paris celle de la jeunesse. Dans ce cadre, le Conseil Parisien de la Jeunesse aura un rôle éminent à jouer :

- **En travaillant sur les conséquences de la crise pour les jeunes, et tout particulièrement sur leur santé mentale**, dans la continuité du travail que vous aviez engagé en 2020.
- **En accompagnant la réflexion et la mise en place d'une Maison pour la Jeunesse**, localisée dans l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement, où chaque jeune de 16 à 25 ans devra pouvoir trouver une réponse à ses besoins en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle mais aussi d'accès aux droits, à la santé, et aux différentes formes d'engagements citoyens et de participation à la vie collective.

Par vos mobilisations et vos engagements toujours plus nombreux en matière de solidarité, de climat, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou encore contre les discriminations, vous, les jeunes, vous témoignez quotidiennement de la résilience qui vous caractérise et vous êtes une véritable ressource pour enrayer la crise et vous projeter vers l'avenir.

Votre présence au sein de ce Conseil Parisien de la Jeunesse en est l'une des illustrations. Durant votre mandat, vous veillerez ainsi à ce que les engagements de la jeunesse puissent être soutenus, renforcés, entendus et valorisés.

Depuis sa création en 2003, le Conseil Parisien de la jeunesse est en premier lieu un espace d'expression des jeunes de 15 à 30 ans.

C'est pourquoi je souhaite que vous puissiez **réfléchir tout au long de l'année à l'évolution de votre instance** pour renforcer à la fois la représentativité en son sein des jeunes, de leurs différents engagements et en faisant le lien avec les diverses organisations de jeunesse parisiennes, l'ancrage territorial du CPJ en lien avec les arrondissements. Cela vous amènera à renforcer votre propre capacité à agir et à porter des projets pour les jeunes Parisiennes et Parisiens. Cette réflexion sera également précieuse pour accompagner la préfiguration de l'Assemblée Citoyenne que la Ville de Paris mettra en œuvre dans les prochains mois.

En deuxième lieu, le Conseil Parisien de la Jeunesse est aussi un espace d'élaboration d'initiatives citoyennes.

Il doit donc être l'un des acteurs incontournables de l'éducation populaire que nous souhaitons renforcer à Paris avec Hélène Bidard, mon adjointe en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Ainsi, je souhaite que vous preniez une part active à l'organisation d'espaces d'expression et de débats citoyens par et pour les jeunes, pour faire écho à cette jeunesse fortement engagée sur les questions climatiques, d'égalité, de lutte contre les violences et contre toutes les discriminations.

La Conférence mondiale pour les droits des Jeunes LGBTQI+ que Paris accueillera au printemps prochain, du 16 au 19 mai prochains vous en offrira l'opportunité. Cela pourrait en outre permettre au CPJ de tisser des liens avec d'autres Conseils de Jeunesse d'autres villes monde lors de cet événement spécifique, sur lequel travaillent collectivement Jean-Luc Romero-Michel, mon adjoint en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, Arnaud Ngatcha, mon adjoint en charge des relations internationales et de la francophonie, Hermano Sanches-Ruivo, mon adjoint en charge de l'Europe et Hélène Bidard.

En troisième et dernier lieu, le Conseil Parisien de la Jeunesse est une instance de concertation autour des politiques publiques municipales, permettant d'éclairer la municipalité dans ses décisions. Je souhaite donc que vous participiez dès 2021 à l'élaboration de deux grands projets de mandature.

La révision du Plan local d'Urbanisme a pour ambition d'en faire un Plan local d'Urbanisme bioclimatique. Le Conseil Parisien de la jeunesse doit pouvoir participer aux réflexions lors des différentes concertations citoyennes mises en place durant l'année dans cet objectif, et qui sont portées conjointement par mon Premier Adjoint Emmanuel Grégoire, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, ainsi qu'Anouch Toranian, mon adjointe en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

La mise en place de l'Académie du Climat, portée notamment par Patrick Bloche, mon adjoint chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles, des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris et préfigurée avec les jeunes, doit être à la fois un espace de transmission des savoirs théoriques et scientifiques autour des enjeux environnementaux, d'acquisition de compétences pour agir, et un lieu pour accompagner les jeunes dans la conduite de projets autour de la transition écologique.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre énergie pour que Paris demeure cette « ville de l'éternelle jeunesse » si chère à Stefan Zweig.

Bien à vous,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO

ANNEXE 2 : VŒU RELATIF À LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 11 À 30 ANS (FÉVRIER 2021)

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.49 Vœu relatif à la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans.

Le Conseil de Paris,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2143-2 et L. L1112-23 ;

Considérant la délibération JS-2003-14 autorisant le Maire de Paris à créer un Conseil Parisien de la Jeunesse et la délibération 2014-DJS-322 modifiant les missions et le fonctionnement de l'instance ;

Considérant que le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la Ville et a pour objectifs de permettre la participation effective des jeunes Parisien·ne·s à l'élaboration des politiques publiques parisiennes et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien·ne·s ;

Considérant l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose que le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, d'émettre un vœu afin d'interpeller le Conseil de Paris ;

Considérant que la crise de la Covid-19 a de lourdes conséquences sur les études et formations, l'insertion professionnelle, la situation économique et, en particulier, sur la santé mentale des jeunes en aggravant les problématiques telles que l'isolement, le stress, l'éloignement social et l'incertitude face à l'avenir ;

Considérant que ce contexte de pandémie conduit à fragiliser les interactions entre les citoyen·ne·s et à dégrader le tissu social ;

Considérant l'importance de la prévention des troubles de santé mentale chez les moins de 25 ans, de nombreuses études mettant en lumière les conséquences de la crise sanitaire sur la santé mentale

des jeunes¹, et les messages réguliers d'alerte des spécialistes de la jeunesse concernant la dégradation de leur santé psychique² ;

Considérant que la prévention et la prise en charge des soins en santé mentale relèvent de compétences et d'un intérêt partagé par l'État (ARS Ile-de-France), la Région Ile-de-France et la Ville de Paris mais que les actions engagées à ce jour en faveur de la santé mentale des jeunes ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins de ce public ;

Considérant que le besoin de collaboration entre les institutions précitées doit s'accompagner de partenariats avec les acteur·rice·s associatif·ve·s qui mettent déjà en œuvre des actions à l'échelle régionale et/ou nationale ;

Considérant les compétences respectives de l'État, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris ;

Considérant que par la richesse, la diversité et la force de son territoire, la Ville de Paris peut déployer des innovations et expérimentations locales susceptibles, en cas de résultats probants, d'être développées à une échelle territoriale plus large ;

Considérant le manque de personnels en santé mentale pour les étudiant·e·s qui devraient être, selon les recommandations internationales, d'un équivalent temps plein (ETP) pour 1 500 étudiant·e·s, mais qui sont effectivement estimés à un ETP pour 29 882 étudiant·e·s en France ;

Considérant l'importance d'un accès aux soins de proximité tel que porté par le concept de « ville du quart d'heure » ;

Considérant les travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse et l'ensemble des rencontres organisées entre ses membres et des services de la Ville, des acteur·rice·s associatif·ve·s ou du milieu médical, travaillant sur ces questions ;

Sur proposition des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris renforce l'accès à l'écoute et aux soins des jeunes en :
 - Développant les permanences d'écoute psychologique par des intervenant·e·s spécialisé·e·s au sein de ses équipements jeunesse et de ses centres de santé, comme c'est le cas à la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) ;
 - Développant un programme de prévention permettant de proposer gratuitement un temps d'écoute par an chez un·e professionnel·le afin de permettre aux jeunes Parisien·ne·s de faire un premier pas dans le parcours de soin (à l'instar du dispositif porté par l'Assurance Maladie pour la santé buccodentaire qui permet aux jeunes jusqu'à 24 ans de bénéficier d'une consultation chez le dentiste tous les trois ans) ;
 - Proposant un système de prise en charge d'un forfait de 12 séances de consultation pour les jeunes en détresse psychologique, à l'image de l'expérimentation réussie du dispositif *Ecoute'Emoi* menée par les Agences Régionales de Santé d'Ile-de-France (dans le Val-d'Oise et dans les Yvelines), Grand Est et Pays de Loire pour les jeunes de 11 à 30 ans ;
 - Finançant la création d'un centre de santé mentale et de prévention qui proposerait une offre de soins spécifique pour les jeunes, afin de mieux répondre aux besoins ;

¹ 73 % des jeunes ont été affecté·e·s sur le plan psychologique et 23 % déclarent avoir eu des pensées suicidaires lors des premiers mois de la crise sanitaire selon une enquête FACE – IPSOS.

² Une étude de l'Australian Medical Association, citée dans une tribune publiée par *Le Monde* le 16 novembre 2020, prévoit, sur la base d'une projection informatique, une augmentation de 25 à 30 % du taux de suicide chez les jeunes.

- Que la Ville de Paris amplifie son soutien financier aux dispositifs associatifs et institutionnels de formation et de sensibilisation sur la prévention et la promotion de la santé mentale en direction des jeunes et des professionnel·le·s en lien avec la jeunesse (acteur·rice·s de l'enseignement secondaire, général et professionnel, ainsi que du supérieur, associations de jeunesse, équipements jeunesse, agent·e·s du dispositif Les Médiateurs de la Ville de Paris, etc.) ;

- Que la Ville de Paris stimule le lien social, lorsque la crise sanitaire sera terminée, par la création d'éléments dans les lieux publics tels que les bancs « Happy to Chat » créés par Ashley JONES au Royaume-Uni, afin d'encourager les échanges et de sensibiliser les Parisien·ne·s sur les questions de santé mentale ;

- Que la Ville de Paris s'engage dans une démarche de « déstigmatisation » de la santé mentale auprès des Parisien·ne·s, en :

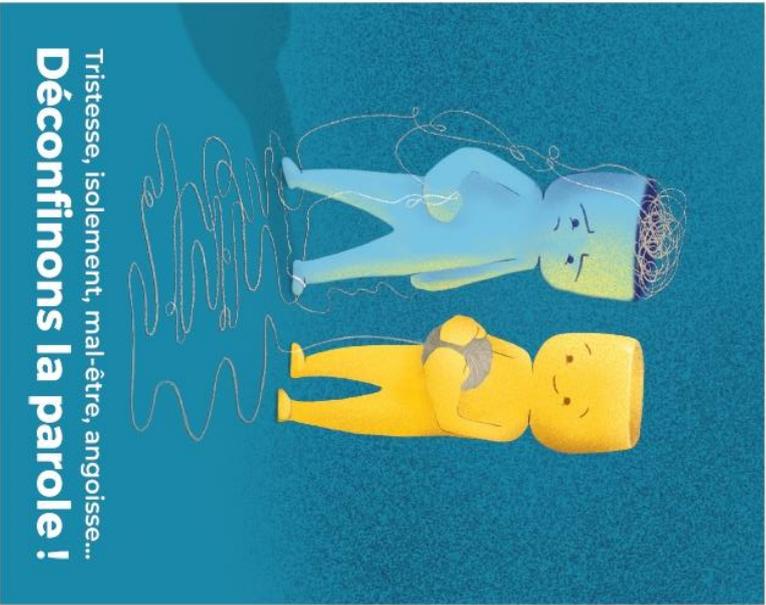
- Mobilisant les adjoint·e·s à la Maire de Paris et les services de la Ville concerné·e·s, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et les associations spécialisées pour concevoir et mettre en œuvre une grande campagne de communication relayée sur l'ensemble du territoire parisien ;
- S'assurant que cette campagne bénéficie d'une visibilité maximale en utilisant les canaux de communication dont dispose la collectivité (affichage urbain grand format, journaux électroniques d'information, réseaux sociaux, site Internet, relais en mairies d'arrondissements et dans les équipements de proximité, etc.), afin de toucher le grand public ;
- Mobilisant l'ensemble des services et équipements parisiens (bibliothèques, équipements jeunesse, équipements sportifs, centres de santé, etc.), pour promouvoir la santé mentale à travers des initiatives, telles que la Semaine d'Information à la Santé Mentale.

- Que la Ville de Paris associe les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation de ces différentes mesures.

ANNEXE 3 : CAMPAGNE « DÉCONFINONS LA PAROLE ! » (DÉCEMBRE 2020)



VILLE DE
PARIS



Tristesse, isolement, mal-être, angoisse...
Déconfinons la parole !

Nous vivons une période historiquement difficile et anxiogène, qui nous affecte collectivement : tristesse, sentiment d'isolement ou de solitude, angoisse, stress, anxiété, inquiétude face à l'avenir, problèmes de sommeil, tensions, violences... Chacun.e d'entre nous peut y être confronté.e.

Vous n'êtes pas seul.e : ensemble, prenons soin de notre santé mentale.

La Ville de Paris et le Conseil Parisien de la Jeunesse sont solidaires et vous proposent une liste de contacts à votre écoute, pour échanger sur les sujets qui vous préoccupent et vous apporter un soutien psychologique.

Écoutes psychologiques

FIL SANTÉ JEUNES
Jeunes de 12 à 25 ans

- Écoute téléphonique : 0 800 235 236
- tous les jours de 9h à 23h
- Chat tous les jours de 9h à 22h
- Gratuit et anonyme

NIGHTLINE PARIS
Par et pour les étudiant.e.s

- Écoute téléphonique : 01 86 32 12 32
- tous les jours de 21h à 2h30
- Chat tous les jours de 21h à 2h30
- Gratuit et anonyme

APASO
Étudiant.e.s

- Écoute téléphonique ou visio après prise de rdv
- Accueil sur site possible
- 01 40 47 55 47 et etudiants@apaso.fr

Violences intrafamiliales

EN AVANT TOUT(E)S
Jeunes de 16 à 25 ans

- Chat du lundi au samedi de 10h à 21h
- Gratuit et anonyme
- commentonsainme.fr

MAG JEUNES LGBT
Jeunes de 15 à 26 ans

- Écoute téléphonique : 01 43 73 31 63
- Lundi au samedi de 12h à 20h
- Gratuit et anonyme

NET ÉCOUTE
Jeunes jusqu'à 21 ans

- Chat, Messenger et écoute téléphonique : 0 800 200 000
- Lundi au vendredi de 9h à 20h
- Samedi de 9h à 18h
- Gratuit et anonyme

MAISON DES ADOS
ROBERT DEBRÉ
Jeunes de 11 à 21 ans

- Accueil téléphonique : 01 40 40 27 60
- Accueil sur site avec ou sans rdv
- Lundi au vendredi de 9h à 18h
- Gratuit, sans autorisation parentale, anonyme si besoin

Troubles alimentaires

MAISON DE SOLENN
Jeunes de 11 à 18 ans

- Accueil téléphonique
- Accueil sur site avec ou sans rdv
- Lundi au vendredi de 10h à 17h
- Gratuit, sans autorisation parentale, anonyme si besoin
- 01 58 41 24 24 et reseau.mda@ccchaphp.fr

Plus d'informations sur : paris.fr/jeunes



CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Illustration et Réalisation : Mina Yousef / Direction de la Jeunesse et des Sports - Ville de Paris

Impression : Paragon Customer Communication.

Ne pas jeter sur la voie publique

ANNEXE 4 : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CPJ DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE (DÉCEMBRE 2020)

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DJS 168 Prolongation du mandat des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse dans le contexte de la crise sanitaire.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2143-2 et L. L1112-23 ;

Vu la délibération JS-2003-14 modifiée, portant création du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2014 DJS 322, autorisant la modification du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2020, autorisant Madame la Maire de Paris à prolonger d'une année le mandat des membres de la promotion 2019-2020 du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Le mandat des membres de la promotion 2019-2020 du Conseil Parisien de la Jeunesse (promotion Marie Curie - « Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. ») est prolongé d'une année supplémentaire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

ANNEXE 5 : RECOMMANDATIONS DU CPJ SUR L'ÉVOLUTION DE L'INSTANCE (JUN 2021)



Conseil Parisien de la Jeunesse Recommandations sur l'Évolution du CPJ

Juin 2021

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris en mars 2021 lui demandant de formuler des recommandations relatives à « l'évolution de [leur] instance pour renforcer à la fois la représentativité en son sein des jeunes, de leurs différents engagements et en faisant le lien avec les diverses organisations de jeunesse parisiennes, l'ancrage territorial du CPJ en lien avec les arrondissements (...) [pour] renforcer [leur] propre capacité à agir et à porter des projets pour les jeunes Parisiennes et Parisiens »,

- Suite aux rencontres avec Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, lors des séances plénières du CPJ du 3 octobre 2020 et du 5 mars 2021 ;
- Suite à l'évaluation de l'instance réalisée en juin 2019 par le cabinet Planète Publique Planète Citoyenne ;
- Suite à l'étude des évolutions successives du CPJ de sa création en 2003 à la dernière évolution en date de 2014 ;
- Suite aux réunions organisées avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, responsable de l'organisation et de l'animation du CPJ ;
- Suite à la rencontre avec les représentant·e·s de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) le 1er juin ;

FORMULE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pu appréhender les nombreuses problématiques liées à la participation citoyenne et des jeunes en particulier. Grâce à l'expérience des membres de deuxième année et aux réflexions de l'ensemble des membres, le CPJ a étudié diverses hypothèses d'évolution afin de répondre à la demande de la Maire de Paris. Les projets d'évolution adoptés par le CPJ et impliquant des modifications dépassant le fonctionnement quotidien du CPJ font l'objet des recommandations détaillées ci-dessous.

Les membres du CPJ soulignent la nécessité de faire évoluer leur instance dans une démarche d'expérimentations et d'itérations afin de trouver, par la pratique, le meilleur fonctionnement, et ce quitte à faire évoluer l'instance en plusieurs étapes.

Les membres du CPJ ont souhaité adresser leurs propositions selon trois objectifs : renforcer la représentativité au sein du CPJ des jeunes et de leurs engagements, notamment en faisant le lien avec les organisations et associations parisiennes de jeunes ; renforcer l'ancrage territorial et les liens avec les arrondissements ; renforcer la capacité à agir et la visibilité du CPJ.

I - Renforcer la représentativité au sein du CPJ des jeunes et de leurs engagements et faire le lien avec les organisations de jeunesse parisiennes

La jeunesse parisienne est diverse, dans ses caractéristiques démographiques, socio-économiques et dans ses engagements. Les membres du CPJ sont une image de cette diversité : elle-il-s tendent à ressembler à la photographie de la jeunesse parisienne dans son ensemble bien que les mineur-e-s et les jeunes ni en formation, ni en études, ni en emploi soient sous-représenté-e-s. Les membres du CPJ sont également particulièrement engagé-e-s en tant que bénévoles ou volontaires dans le cadre d'évènements, projets ou structures poursuivant une mission d'intérêt général [1]. Néanmoins, les engagements des jeunes parisiens-ne-s pourraient être plus présents au sein du CPJ dans leur variété ; la diversité des profils des membres pourrait également être favorisée par un certain nombre de mesures.

1 – Afin d'assurer la représentativité des engagements jeunes au sein du CPJ, le CPJ suggère de **développer des partenariats et des passerelles avec d'autres organisations de jeunesse**. Il préconise la création de partenariats avec des associations et organisations de jeunesse au-delà des rencontres ponctuelles qui ont lieu habituellement. Il s'agirait de mener des travaux et des réflexions communes sur les sujets de saisine. Pour chaque saisine, les membres feraient remonter des noms d'organisations à rencontrer et potentiellement pour démarrer des collaborations partenariales le temps d'une saisine précise. Ces partenariats doivent être compris dans un intérêt réciproque : en contrepartie de l'apport de leur expertise sur les sujets de saisine, les organisations pourraient saisir le CPJ sur des sujets qu'elles portent et sur lesquels elles aimeraient avoir un appui ou un relais. Une autre contrepartie serait de faire connaître l'organisation jeune à l'ensemble des membres du CPJ et de relayer les événements les plus importants dans la newsletter interne. Le CPJ pourrait aussi matérialiser cet appui par des avis et recommandations transmises à l'exécutif.

Les membres du CPJ sont par ailleurs fortement engagé-e-s en dehors du CPJ dans des domaines variés ; elle-il-s ont, pour la plupart, au moins deux engagements à l'extérieur du CPJ auxquels elle-il-s consacrent jusqu'à plusieurs heures par semaine. Elle-il-s sont une majorité à désirer plus d'articulation entre les engagements des membres et le CPJ et plus largement, plus de liens avec d'autres associations [2]. Ainsi, il apparaît pertinent au CPJ de mettre en valeur les engagements de ses membres par une présentation des organisations dont elle-il-s sont membres. Cela permettrait de solliciter ces organisations sur leur domaine d'expertise quand cela est pertinent et d'y faire connaître le CPJ. Ainsi, les membres de ces organisations pourraient se saisir du CPJ pour faire remonter des idées, revendications et se porter volontaires au sein de l'instance.

2 - Le CPJ propose d'ancrer physiquement les membres de l'instance au sein de la jeunesse grâce à une présence renforcée dans les équipements de la Ville, les universités, les lycées et les collèges. Le CPJ propose en ce sens d'organiser des présentations du CPJ et des rencontres dans les Centres Paris Anim', les Espaces Paris Jeunes, les Missions locales, les structures universitaires / scolaires. Chaque année, les membres du CPJ pourraient ainsi se rendre dans au moins un établissement ou équipement par arrondissement parisien ainsi que dans certaines communes du Grand Paris. L'objectif de cette proposition est d'augmenter l'échantillon des sources et des idées, et de faire du CPJ un conseil de liaison reconnu. Ce serait aussi l'occasion de cibler particulièrement les 15-18 ans qui sont sous-représenté-e-s dans l'instance, afin d'augmenter leur connaissance du CPJ et de favoriser le passage à l'acte du dépôt de candidature. Des boîtes à idées pour le vœu pourraient également être déposées dans ces espaces ou dans un format numérique via Paris.fr.

Les réunions hebdomadaires du CPJ pourraient également avoir lieu dans les Espaces Paris Jeunes et les Centres Paris Anim', afin d'aller à la rencontre des jeunes, des associations et des collectifs non institutionnalisés qui les utilisent. En plus d'ancrer le CPJ en le familiarisant avec les problématiques que ces différent-e-s acteur-ric-e-s rencontrent, cela permettrait de faire connaître l'instance à un public plus large. Certaines des réunions de travail du CPJ sur les sujets de saisines qui associent des associations pourraient se tenir dans leurs locaux. L'objectif de cette proposition est de faire se rencontrer les membres du CPJ et les autres jeunes engagé-e-s afin de visibiliser la diversité des engagements des jeunes en prenant en compte la parole des organisations de jeunesse.

3 – Le CPJ émet un avis défavorable la proposition de créer des sièges permanents pour les représentant-e-s d'organisations de la jeunesse. En effet, il semble aux membres du CPJ que cette mesure ne permettrait pas de représenter mieux la jeunesse parisienne dans son ensemble, car il faudrait faire un choix difficile des associations sélectionnées. Les membres engagé-e-s dans des associations pourraient également ne pas voir leur intérêt dans toutes les saisines du CPJ, ce qui créerait un désengagement dans la participation, ou un portage plus fort sur certains sujets au détriment d'autres.

De plus, il y a la crainte de faire du CPJ un lieu avec un enjeu de pouvoir pour certaines associations qui y siègeraient. Les membres du CPJ identifient un risque de politisation du CPJ et d'accaparement de l'instance par des organisations extérieures ; l'instance pourrait souffrir du fait que certain-e-s membres soient plus « légitimes » car membres d'associations, et d'autres « moins légitimes » car n'appartenant à aucune association jeunesse. Par ailleurs, comme énoncé précédemment, les membres sont déjà fortement engagé-e-s en parallèle du CPJ, dans des organisations ou structures œuvrant pour l'intérêt général (cf. I-1). Enfin, les membres du CPJ ne veulent pas remettre en cause le principe du tirage au sort.

4 – Le CPJ émet un avis défavorable la proposition d'introduire un système de quotas sociaux sur le recrutement des membres. En effet, les membres du CPJ ne veulent pas renoncer au système du tirage au sort et craignent que des quotas complexifient le recrutement pour un résultat peu significatif : la quête de la « représentativité » statistique leur semble moins désirable que celle de la diversité. De plus, le système par quotas sur critères sociaux ne leur semble pas pertinent pour un si petit nombre de membres : l'échantillon n'est pas statistiquement significatif pour pouvoir y ajouter un quota supplémentaire à celui de la parité. Selon elles-eux, il y a d'autres moyens pour diversifier le profil des membres en favorisant la connaissance du CPJ par les publics sous-représentés (cf. propositions I-1 et I-2).

II - Renforcer l'ancrage territorial et les liens avec les arrondissements

Les membres du CPJ sont parisien-ne-s (80%) ou habitant-e-s du Grand Paris (20%). Elle-il-s ont également de multiples liens avec Paris : activités sociales ou associatives, travail, études ou scolarité. Cependant, le lien avec les arrondissements pourrait être accru, afin d'articuler les avis et recommandations du CPJ aux réalités du territoire parisien.

1 – Afin de renforcer le lien avec les arrondissements, la représentativité des jeunes et le rôle de ses membres, le CPJ suggère de créer des ambassadeur-ric-e-s du CPJ dans chaque arrondissement.

Concrètement, chaque membre du CPJ pourrait choisir en début d'année à l'occasion du séminaire de rentrée, un ou plusieurs arrondissements « de cœur », de manière à ce qu'il y ait dans chacun 5 à 6 ambassadeur-ric-e-s. Leur rôle serait de faire le lien avec les élu-e-s jeunesse d'arrondissement pour faire remonter du territoire au CPJ les sujets et informations locales (newsletters, invitations à des événements, etc.), mais aussi avec la jeunesse des arrondissements par l'intermédiaire des équipements jeunesse de la Ville. Chaque élu-e jeunesse d'arrondissement aurait la liste des ambassadeur-ric-e-s du CPJ sur son territoire et pourrait les contacter. L'objectif de cette proposition est de créer un canal de communication propre à chaque arrondissement. Toutefois la parole du CPJ ne peut se porter sans consultation de l'ensemble de l'instance, aussi les ambassadeur-ric-e-s ne peuvent parler au nom du CPJ sur un sujet non traité.

NB : Les membres du CPJ insistent sur un point. Il faut que ces ambassadeur-ric-e-s restent un canal de communication, un relai privilégié entre les élu-e-s d'arrondissement et le CPJ ; il ne s'agit pas de fournir un vivier mobilisable pour assurer une présence de la jeunesse durant les temps forts municipaux (concertations, événements, inaugurations, etc.).

2 – A l'instar de la communication annuelle du CPJ devant le Conseil de Paris, le CPJ propose d'organiser dans chaque arrondissement une communication annuelle des membres du CPJ en conseil d'arrondissement ou à l'occasion d'autres réunions ou événements jeunesse des arrondissements. Cela permettrait de porter la parole des jeunes au cœur des arrondissements. Ces communications en

arrondissement feraient partie des missions des ambassadeur-ric-e-s dans la mesure où elle-il-s souhaiteraient s'y engager.

3 – Le CPJ souhaite que les élu-e-s jeunesse d'arrondissement soient formellement invité-e-s à assister à une plénière du CPJ pour leur permettre de suivre les travaux de l'instance et prendre note de leurs avis.

4 - Le CPJ propose d'**organiser certaines séances plénières dans les mairies d'arrondissement et d'autres lieux de la ville** pour faire connaître le CPJ localement et se rapprocher des jeunes sur l'ensemble du territoire parisien. Une séance plénière annuelle serait maintenue à l'Hôtel de Ville en salle du conseil.

III - Renforcer la capacité à agir et la visibilité du CPJ

Les membres du CPJ souhaitent se doter d'une réelle capacité à agir sur leur territoire. Elle-il-s sont parfois frustré-e-s de ne pas pouvoir suivre la mise en œuvre de leurs avis et recommandations, ou encore de n'être que consulté-e-s. Par ailleurs, elle-il-s souhaiteraient parfois travailler sur des sujets sur lesquels elle-il-s n'ont pas été saisi-e-s.

1 – Pour renforcer la capacité à agir de leur instance, le CPJ propose d'expérimenter un fonctionnement mêlant les saisines de la Maire de Paris et une auto-saisine des membres en commissions. Les membres constatent qu'une partie d'entre elles-eux ne s'intéressent pas à tous les sujets, ou manquent de temps, et par conséquent, ne participent pas aux travaux sur tous les sujets. Cela amène à des disparités dans l'engagement des membres. Certain-e-s membres s'engagent particulièrement sur des sujets et ne se sentent pas légitimes à avancer sans l'aval régulier du reste du groupe. Cela peut générer de la frustration, diminuer la mobilisation et ralentir l'avancée des travaux.

Ainsi, les membres du CPJ proposent de permettre le travail par commissions sur les sujets de saisine. Deux membres du CPJ seraient représentant-e-s de chaque commission, et tiendraient à jour la liste de celles et ceux qui y contribuent, en lien avec les animateur-ric-e-s du CPJ qui pourront apporter une vision transversale et faire le lien entre les différentes commissions. Le travail des commissions serait toujours ouvert aux membres du CPJ, et diffusé à l'issue de chaque étape à l'ensemble des membres. De même, la liste des inscrit-e-s ne serait pas figée, tout-e membre pourrait se joindre à la commission ou s'en retirer à tout moment. Par ailleurs, le CPJ propose que des commissions puissent se créer sous le même format mais en s'auto-saisissant et en produisant elles aussi des recommandations. Le travail des commissions pourrait être valorisé par des présentations au reste des membres du CPJ. *In fine*, les travaux des commissions devraient cependant être validés par un vote ouvert à l'ensemble des membres afin de recevoir l'aval du CPJ dans son ensemble.

2 – Le CPJ suggère que le Conseil de Paris lui accorde la possibilité d'émettre un vœu supplémentaire par an par la modification de l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris. Les membres du CPJ ont conscience de l'importance que revêt l'adoption par le Conseil de Paris d'un vœu porté par la jeunesse parisienne. Aussi, souhaitant que leurs travaux soient plus visibles, disposent d'un meilleur suivi et aient plus d'impact, les membres souhaitent pouvoir inscrire dans un cadre légal les résultats de leurs travaux et délibérations. Cela permettrait en outre de diversifier le traitement des deux vœux : l'un d'entre eux, comme cela se fait déjà, serait choisi collectivement en début de promotion et travaillé dans l'année. Le deuxième serait issu d'un vote en fin d'année, parmi les sujets travaillés par les commissions.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse espèrent que ces recommandations seront utiles aux réflexions sur la question de l'évolution de leur instance et qu'elles pourront éclairer les travaux et décisions des élu-e-s. Elle-il-s restent à leur disposition dans le cas où elle-il-s souhaiteraient les associer à l'écriture de la nouvelle charte de fonctionnement du CPJ.

ANNEXE 6 : LE RESPECTOMÈTRE (MARS 2021)

◉ DEHORS, QUAND JE SORS, EN COURS ET AU TRAVAIL

Je veux entretenir des relations épanouissantes, basées sur l'**ÉGALITÉ**, le **RESPECT** et le consentement

Je veux une éducation sexuelle et affective égalitaire pour toutes et tous

Je veux aimer **LIBREMENT** la personne de mon choix

Je veux pouvoir lui tenir la main et l'embrasser sans être jugé-e

Je veux me sentir en **CONFIANCE** et écouté-e quand je m'exprime en public

Je veux toujours être libre de dire **NON**, d'exprimer mon désaccord

Je veux que les adultes m'écoutent, me croient, et me soutiennent

Je veux que mon corps soit accepté et respecté tel qu'il est

Je veux que mes vêtements, mon maquillage ne regardent que moi

Je veux sortir, à tout moment, à tout endroit, sans me sentir menacé-e

Je veux faire la fête, comme je l'entends, en toute **SECURITE**

Je veux pouvoir prendre les transports et me déplacer dans la ville sans avoir peur

Je veux pouvoir compter sur l'aide de témoins quand j'en ressens le besoin

Je veux décider librement de mes études et de mon futur

Je veux accéder **SANS DISCRIMINATIONS** aux mêmes opportunités professionnelles que les autres

Je veux être traité-e avec **RESPECT** et progresser à égalité dans mon travail

◉ QUAND JE PUBLIE, DISCUTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Je veux des réseaux qui ne véhiculent pas de stéréotypes ou de propos discriminatoires

Je veux pouvoir **EXPRIMER** mon opinion et débattre dans le respect et la **BIENVEILLANCE**

Je veux faire des rencontres **SAFE** sur les réseaux

Je veux pouvoir contrôler et protéger mon image sur les réseaux

Je veux que l'on respecte les contenus que je diffuse

Je veux être **LIBRE** de mettre un terme à une conversation si j'en ressens le besoin

Je veux que ma communauté refuse de relayer et signale les contenus malveillants

Je veux pouvoir être soutenu.e par les modérateur.trice.s des réseaux en cas de problèmes

Plus d'informations sur paris.fr/8mars

VILLE DE PARIS



LE RESPECTOMÈTRE

#PARLONSÉGALITÉ

ANNEXE 7 : RECOMMANDATIONS DU CPJ RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LE SEXISME (JUILLET 2021)



Conseil Parisien de la Jeunesse

Recommandations relatives à la lutte contre le sexisme

Juillet 2021

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est associé par Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, aux travaux de la Ville de Paris et en particulier du Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII) de la Direction de la démocratie, des citoyen.nes et des territoires (DDCT), sur les questions de jeunesse et de sexisme. Le CPJ est invité à formuler des recommandations pour le déploiement d'une campagne de prévention et de sensibilisation sur la thématique « Jeunes engagé-e-s contre le sexisme » qui aura lieu à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2021.

Les membres du CPJ se sont réuni-e-s lors de plusieurs rencontres de l'instance pour débattre, échanger et formuler ces recommandations. Celles-ci ont été alimentées par la réalisation d'une dizaine d'entretiens avec des expert-e-s de la question du sexisme sur différentes thématiques (se reporter à l'annexe 2 pour la liste des intervenant-e-s et les thématiques abordées).

Sur la base de ces auditions et des réflexions des membres de l'instance, le CPJ propose différentes recommandations selon deux axes : des recommandations relatives à la campagne du 25 novembre sur les violences faites aux femmes, sous la forme d'un brief de communication (objectifs, enjeux, formats, cibles et exemples) ; d'autres idées d'actions que la Ville de Paris pourrait mettre en œuvre dans la lutte contre le sexisme et qui ne seraient pas forcément rattachées à la campagne du 25 novembre.

1. Campagne du 25 novembre sur les violences faites aux femmes

Objectifs spécifiques de la campagne :

- **faire prendre conscience du sexisme, de son omniprésence dans la société et de ses conséquences directes et indirectes sur l'ensemble des individus** (femmes, hommes et personnes non-binaires) ;
- **faire comprendre qu'il découle d'un système**, qu'il s'appuie sur tout un ensemble de représentations, d'idées reçues qui influencent tout le monde. Lutter contre le sexisme passe par un processus perpétuel de déconstruction de ces représentations et des idées reçues ;
- **montrer des manières d'agir différemment et de réagir à des situations sexistes**, voire des agressions ;
- **combattre les stéréotypes et « fertiliser les imaginaires » dès le plus jeune âge**, c'est-à-dire ouvrir le champ des possibles par la promotion de représentations non sexistes et égalitaires ;
- **chiffrer les violences faites aux femmes** (statistiques).

Enjeux identifiés à garder en tête :

Un certain nombre de notions et d'enjeux relatifs à la lutte contre le sexisme ont été présentés par les différent-e-s expert-e-s auditionné-e-s. Les membres du CPJ se sont saisi-e-s de ces apports comme base de leurs réflexions et proposent la synthèse suivante :

- même si nous baignons tous et toutes dans le patriarcat, des choix, des alternatives sont possibles en termes de comportements et d'usage de la langue. Le sexisme n'est pas une fatalité, nous devons nous responsabiliser individuellement et collectivement pour l'enrayer. Il est donc important **de faire apparaître toujours la notion de choix** : le choix de genrer au féminin ou au masculin, de rendre neutre ce qu'on dit. *A contrario*, faire le choix de genrer les rapports hommes / femmes et d'assigner des rôles sociaux constitue un terreau fertile pour le déploiement du sexisme et des violences ;
- découle de cela l'idée que **de choix différents peuvent naître des situations, des imaginaires et représentations différentes et non genrées**. Mettre l'accent sur ces choix d'alternatives non-sexistes, parfois individuels mais aussi politiques, permet de combattre les violences. Cela passe par la représentation concrète et visible (en vidéo, par l'écrit, etc.) de nouvelles situations et rôles pour fertiliser les imaginaires et pousser à l'action (déconstruire puis reconstruire, notamment les différents types de masculinité en remettant en cause le mythe de la virilité) ;
- la lutte contre le sexisme passe aussi par une **lutte contre les injonctions à la virilité**. Ces injonctions sont le signe d'un besoin de domination (sur les autres, sur son environnement, etc.) et de violence. Il faut sortir de ce stéréotype et apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge qu'un autre modèle existe : mettre en avant des qualités de douceur, d'écoute, d'expression des sentiments, etc. ;
- enfin, **importance capitale de la notion de continuum au sein de la culture sexiste et des violences faites aux femmes** : le sexisme intégré et ordinaire est une première étape, un facilitateur des violences sexistes et sexuelles. C'est un terreau fertile et très intériorisé à la domination et l'établissement de rapports de pouvoir défavorables aux femmes.

Formats proposés :

- **Des capsules vidéo**

La Ville de Paris pourrait réaliser des capsules vidéo qui présentent des situations à caractère sexiste avec plusieurs idées de scénarii :

- le scénario de la désolidarisation [cible plutôt à partir du collège pour prévenir la perpétuation de clichés et comportements sexistes, mais aussi jeunes adultes sensibilisé-e-s pour suggérer cette piste d'action] : la vidéo présente un dénouement dans lequel les personnages décident de se désolidariser de la situation sexiste et de protéger la personne qui subit la situation. Montrer cela y compris dans la sphère intime où cela peut être le plus difficile d'agir et de se désolidariser ;
- l'illustration du crescendo [grand public, peut-être en particulier jeunes adultes] : la vidéo présente l'idée de continuum du sexisme et des violences avec une situation apparemment anodine au départ, puis qui verse dans le sexisme ordinaire, et enfin les violences sexistes et sexuelles¹ ;
- des capsules de témoignages [intéressant d'interroger des adultes mais aussi des enfants de moins de 15 ans] : micro-trottoir avec des personnes qui témoignent de situations sexistes vécues et de comment elles ont réagi ; ou bien qu'on interroge sur des situations apparemment anodines et qui peuvent en réalité revêtir un caractère sexiste. Donner la parole à des personnes victimes / témoins / agresseurs dans des situations sexistes et quelles ont été les difficultés pour détecter le problème et y réagir ;
- en ce qui concerne plus particulièrement la pornographie, qui peut avoir des conséquences sur la fabrication de la sexualité des jeunes : le CPJ propose que soient réalisées des vidéos d'interviews d'acteurs et actrices pornographiques qui expliquent que la majeure partie du contenu pornographique est violente, que cela ne reflète pas la sexualité et qu'il s'agit, comme pour toute forme d'acting, de « jeu » (donc irréel) ;

¹ Voir par exemple le court-métrage *Le Pantalon* réalisé par Rose Carpet et le Centre Hubertine Auclert : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/court-metragage-le-pantalon-campagne-sexisme-parlons-en-2019>

- la proposition de nouvelles représentations pour créer un nouvel imaginaire [cible tous les âges] : faire des propositions pour plusieurs tranches d'âge en reprenant par exemple des contes illustrant l'usage de jouets par des enfants, la pratique de loisirs au collège, les choix d'orientation au lycée, la parentalité et le monde du travail pour les adultes, etc.] ;
- vidéos de témoignages « c'est quoi un monde sans sexisme ? » sous la forme de micros-trottoirs ou d'ateliers [Cible plutôt les jeunes du collège-lycée].

- **Une campagne d'affichage**

Une campagne d'affichage pourrait être déployée dans les lieux publics, différents types d'affiches ont été pensés :

- des affiches qui présentent des photos de situations dans lesquelles les stéréotypes sont renversés ou non suivis, qui présentent des pratiques différentes et non-sexistes de la vie quotidienne [cible : tous les âges, déclinés selon les catégories] ;
- des affiches avec des phrases tournées de manière non genrée et non sexiste, issues notamment des manières de s'exprimer qui prévalaient il y a quelques siècles quand les règles de grammaire n'étaient pas celles en vigueur aujourd'hui (noms de professions féminisés, accord de proximité) [cible : tous publics mais expliquer en particulier la démarche aux journalistes et professionnel-le-s des media qui jouent un rôle très important dans la pratique de la langue] ;
- des affiches dans les transports en commun sensibilisant aux comportements sexistes et violences sexistes et sexuelles (par exemple le frotteur dans le métro, ou le harceleur, etc.), archétypes de comportements inappropriés / incivilités dans les transports. Pour permettre une identification des usagers et usagères par rapport à ces situations, il est recommandé de représenter clairement les protagonistes (sans passer par des métaphores). Les idées seront ici de s'adresser soit à l'agresseur pour lui montrer que son comportement est répréhensible, soit aux témoins pour les inciter à réagir face aux violences.

- **Un mur d'expression à l'Hôtel de Ville et/ou dans des lieux fréquentés (dont les équipements de jeunesse et sportifs de la Ville.)**

Ce mur permettrait à chacun et chacune de venir s'exprimer sur ce qui lui pose problème quant au sexisme aujourd'hui, et une grande partie serait consacrée à l'affichage de propositions pour « un monde sans sexisme » afin de rendre visibles les futurs désirables.

Le mur collaboratif permettrait de montrer ce qu'est un monde sans sexisme, avec un hashtag commun pour les capsules vidéos « un monde sans sexisme » et la possibilité de venir témoigner en vidéo sur les réseaux sociaux via ce hashtag.

- **Un hashtag sur les monuments parisiens**

Afficher en grand un hashtag sur la Tour Eiffel et d'autres monuments qui inciterait à donner sur les réseaux sociaux des exemples de héro-ine-s du quotidien qui ont agi face aux violences faites aux femmes ; ce qui serait également l'occasion de rappeler les numéros et les bons gestes à avoir. La Ville de Paris elle-même posterait des messages pour mettre en avant les petit-e-s héro-ine-s méconnu-e-s (celles-eux qui répondent au téléphone, les policier-ère-s qui interviennent lorsqu'on les appelle, les centres d'aide d'urgence pour les femmes avec enfants, les personnes qui accueillent des femmes qui fuient des conjoints violents, etc.).

2. **Actions que la Ville de Paris devrait mettre en œuvre en parallèle de la campagne**

Les membres du CPJ soulignent que les campagnes de communication, bien qu'essentielles pour visibiliser des sujets, sont insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées de mesures de fond et

durables ; en particulier de formation et de création et diffusion d'outils visant des publics divers afin qu'ils puissent devenir à leur tour actrices et acteurs (tell-e-s, notamment, les agent-e-s de la Ville de Paris). Aussi, le CPJ propose-t-il également des idées d'actions que la Ville de Paris pourrait mettre en place dans le cadre de ses compétences.

Organiser des événements et animations autour de la thématique :

La campagne aura lieu dans la Ville de Paris ; le CPJ préconise que soient choisis des lieux de convivialité et de rassemblement dans lesquels on trouve des jeunes. Cette campagne pourrait donc être déployée conjointement à l'Hôtel de Ville, à la Maison pour la Jeunesse, dans des équipements de jeunesse parisiens et dans des établissements scolaires. Des événements pourraient s'y tenir pendant plusieurs jours : cycles de conférences, ateliers, débats et tables rondes, pour accueillir des publics variés durant une période donnée et sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens.

Durant le temps de la campagne, comme cela a été le cas autour de la journée du 8 mars, il pourrait y avoir un « mois parisien » (ou une « semaine parisienne ») consacré à la lutte contre le sexisme. Dans ce cadre, la Ville de Paris pourrait inciter tous ses partenaires et tout type d'acteur-ric-e-s qui le souhaitent à porter des événements autour de la thématique de la lutte contre le sexisme. La Ville de Paris pourrait se faire le relais communicationnel de toutes ces initiatives qui entrent en cohérence avec la campagne portée officiellement. Cela pourrait permettre également de mettre en lumière des discours très militants qui peuvent être portés par des personnalités ou des collectifs et associations, que la Ville souhaite faire connaître. En montrant la pluralité des formes de discours autour du sexisme, cela suscitera également le débat de manière fertile.

Favoriser la prévention par la formation :

- dans les écoles, former le personnel encadrant et enseignant à la détection des situations et comportements sexistes et instaurer un climat de confiance incitant les élèves à aller voir des référent-e-s direct-e-s dans de telles situations. Avoir des campagnes d'affichage permanentes sur les violences sexistes et sexuelles et sur le sexisme insidieux, y compris sur les questions de choix de formation et d'orientation et de choix de langage / manière de s'exprimer genrée ou non. Mise à disposition d'ouvrages féministes dans les bibliothèques et les centres de documentation et d'information (CDI). En lien avec l'Éducation nationale, s'assurer que les séances d'éducation sexuelle soient réellement mises en place ainsi que l'article L.312-16 du code de l'éducation le prévoit au moins trois fois par année scolaire ;
- organiser des stages pour apprendre à réagir et/ou intervenir lorsqu'on est témoin d'agression (comment s'incruster intelligemment dans une conversation qui dégénère, quels gestes faire pour gêner l'agresseur (faire du bruit, parler au téléphone avec soi-disant la police, etc.), mais aussi pour prévenir les actes d'agression par des formations grand public relatives au continuum sexisme/violence ;
- mettre en place ou renforcer des formations obligatoires sur les thématiques des violences faites aux femmes et du sexisme pour les agent-e-s de la Ville de Paris. Celles-ci pourraient s'adresser en particulier à la future police municipale ou encore aux puériculteur-ric-e-s en les déclinant suivant les enjeux liés à leurs domaines d'intervention (en l'occurrence, lutte contre les violences ou lutte contre les stéréotypes). La création de MOOC / formations disponibles dans le catalogue des formations officielles serait un complément intéressant ;
- proposer des formations gratuites à des professionnel-le-s (par exemple, les acteurs et actrices de la vie nocturne). Cela pourrait prendre une forme participative qui ne soit pas uniquement

descendante, mais, par exemple, avec des ateliers² où chacun, chacune serait à même de faire remonter et partager son expérience ;

- faire connaître les engagements de la Ville auprès de l'ensemble de ses partenaires afin que celles-eux-ci les reconnaissent et reprennent à leur compte ces engagements et pratiques égalitaires :
 - une charte visible et disponible pour les Parisiens et Parisiennes sur l'engagement antisexiste de la Ville de Paris et ce, sur tous les aspects de vie des Parisiens et Parisiennes, sur le même mode que la charte de la participation citoyenne. Cette charte serait évolutive afin de trouver face aux situations et leurs évolutions les modes d'action et de communication les moins sexistes ;
 - à l'instar des clauses relatives à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises que la Ville de Paris introduit dans ses marchés publics, la collectivité pourrait inclure le sujet de la lutte contre le sexisme dans ses appels d'offres et que ce point soit pris en compte dans le choix des marchés publics (par exemple, un seuil minimum sur l'index égalités professionnelles) ;
 - agir dans l'espace public en privilégiant une grammaire plus inclusive dans les documents de la Ville de Paris et en faisant attention à l'emploi de noms de métiers féminisés ou un vocabulaire et des manières d'accorder moins genrés.

Développer des outils :

- **Le Sexistomètre**

Cet outil, inspiré du Respectomètre, du Violentomètre et du Michtomètre, pourrait permettre de visualiser sous la forme d'une règle en papier le continuum entre le sexisme le plus ancré, le plus ordinaire et la violence sexiste et sexuelle la plus concrète, sans minimiser les conséquences psychologiques et psychiques qui existent à chaque stade de violence sexiste. Le Sexistomètre permettrait aux personnes qui le consultent d'identifier si les situations vécues relèvent de sexisme ordinaire, de violence sexiste ou sexuelle et si elles sont répréhensibles légalement.

- **La fresque du sexisme**

Inspiré de la fresque du climat, ce serait un outil de sensibilisation interactif, un jeu pédagogique et composé de cartes « concepts » de phénomènes qui s'enchaînent (causes et conséquences) afin de reconstituer la manière, les moyens et ce qui favorise l'émergence et l'installation d'une culture du sexisme et du viol. Cela pourrait permettre de faire apparaître via ces cartes concepts les rapports de domination qui favorisent cette culture sexiste. Ce format de formation permettrait de sensibiliser rapidement et efficacement un large public aux questions de sexisme. La fresque du sexisme pourrait notamment proposer des ateliers adaptés aux différents publics (grand public ; entreprise ; enseignement ; pouvoirs publics ; associations).

Faire le lien avec les expert·e·s rencontré·e·s lors des entretiens et les inclure dans les actions de la Ville en faveur de la lutte contre le sexisme :

Les personnes rencontrées par le CPJ dans le cadre de leurs travaux pour la campagne ont pour la plupart manifesté un grand intérêt pour la suite du projet. Ainsi, la Ville pourrait conserver un lien avec ces personnes pour les solliciter, les inclure dans les événements et autres projets mis en œuvre et rendre visibles leurs travaux et productions (outils, campagnes, guides, etc.). Notamment :

² Possibilité de s'inspirer du travail mené par l'équipe éducative du lycée Armand Guillaumin d'Orly qui ont réalisé des ateliers de sensibilisation avec l'Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté (Adric), séances spécifiques en français, histoire ou philosophie : <https://www.franceculture.fr/emissions/grand-reportage/deconstruire-le-sexisme-au-lycee>

- Iris Brey, qui avait été contactée mais n'était pas disponible, a donné son accord pour être sollicitée au moment de la campagne pour intervenir sur les questions de *male et female gaze*³ et d'inégalités de genre dans les représentations culturelles et artistiques ;
- Brigitte Grésy, présidente du HCE, propose de présenter le nouveau guide de communication non sexiste à destination des administrations et le nouveau rapport du HCE sur les inégalités de genre chez les jeunes en période de confinement qui sera publié à la rentrée 2021 ;
- Céline Piques, porte-parole d'Osez le féminisme !, qui indique que l'association va lancer à la rentrée un ouvrage d'éducation sexuelle et biologique, s'adressant en particulier aux adolescentes : *Les frangines* ;
- Frédéric Robert, porte-parole de Zéro Macho ;
- Laurence Rosier, spécialiste des questions d'imaginaires, de représentations sexistes dans le langage, a réalisé plusieurs campagnes et travaux notamment sur la question des insultes sexistes et des violences verbales et cyber envers les femmes qui occupent l'espace public, qui pourraient être reprises et diffusées par la Ville de Paris ;
- Eliane Viennot, professeuse⁴ émérite de littérature de la Renaissance et spécialiste des questions de genre et langage ;
- Françoise Vouillot, enseignante-chercheuse spécialisée sur les questions du genre et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Noier des partenariats avec des influenceur-se-s et des associations :

- créer des partenariats avec des associations pour mutualiser la création et la valorisation de contenu (leur proposer en contrepartie par exemple de communiquer sur leurs actions) ;
- créer un partenariat avec les « colleuses » en accordant des espaces dédiés aux collages non-sexistes et en les valorisant par la suite ;
- créer également des partenariats avec des influenceur-euse-s pour qu'elle-il-s diffusent les messages de la campagne de lutte contre le sexisme. Les membres du CPJ ont notamment pensé à : Ben Nevert ; Camille Lellouche ; Ines Reg ; Lena Situations ; Ms.Rosa Boh-neur ; Poqssi ; Romane, pour les intimes* ; Velvetrum ; etc. L'idée n'est pas de cibler seulement des personnes qui revendiquent des activités antisexistes particulières afin de ne pas toucher que des publics d'ores et déjà sensibilisés.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse espèrent que ces recommandations seront utiles à la Ville de Paris sur la question de la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes et qu'elles pourront éclairer les réflexions et décisions des élu-e-s et le travail des services parisiens. Elle-il-s restent à leur disposition dans le cas où elle-il-s souhaiteraient les associer à la préparation de la campagne autour du 25 novembre, à la conception des outils proposés et à la poursuite des travaux de la Ville sur le sujet.

³ *Male gaze* et *female gaze*, désignent le regard porté sur un genre par un autre, notamment dans le champ du cinéma et des autres arts visuels.

⁴ Eliane Viennot insiste sur l'utilisation du terme de « professeuse » qui est le féminin de « professeur » utilisé à partir du XVIIIe siècle, « au fur et à mesure que cette profession devenait plus courante pour les femmes. Il demeure usité dans le monde francophone, quoique dans l'enseignement secondaire les femmes du supérieur lui préfèrent professeure, lancé par les Québécoises dans les années 1980 ; mais admettre cette distinction reviendrait à accepter l'idée qu'il faut des mots spéciaux pour désigner les femmes exerçant des fonctions supérieures - c'est la même chose pour chercheuse/chercheur.» (se reporter à son site pour un complément d'explications : <https://www.elianeviennot.fr/Langue-mots.html>)

Annexe 1 : exemples de capsules vidéo et de campagnes d'affichage

Exemples pour le scénario de la désolidarisation :

Situation d'un groupe mixte en soirée de jeunes adultes : d'une fille qui a trop bu et dont on rigole autour de "quel garçon réussira à finir la soirée avec" par exemple (se désolidariser → rappeler la notion de consentement / s'assurer de mettre la fille en lieu sécurisé).

Situation d'un groupe de filles (lycéennes ou collégiennes) : on entend des rumeurs sur une fille qui aurait des relations ou des attitudes de séduction avec des garçons, les rumeurs sont reprises dans ce groupe de filles (se désolidariser → questionner la norme, ferait-on mauvaise réputation à un garçon dans une situation similaire ? Sororité).

Situation d'un groupe de garçons : propos machistes sous forme de blagues, par exemple en écoutant la télé ou lisant sur les réseaux des infos autour d'un féminicide ou d'une femme (se désolidariser → dire stop à la fertilisation de ce terreau).

À un comité de sélection pour un poste haut placé, il y a de nombreux CV dont celui d'une femme avec 5 enfants. Quand les membres du comité voient ça, ils se moquent de la "mère pondueuse" et écartent d'office le CV. Un homme cependant garde le CV en main et signale que cette femme a un parcours extraordinaire malgré cette famille nombreuse, en conséquence, elle doit être extrêmement compétente et organisée. Il sauve donc le CV de la benne.

Partage des photos intimes, relais et commentaires : signaler le contenu plutôt que le propager et dénoncer le comportement de la personne qui a partagé avec les peines encourues (parler à l'agresseur plutôt qu'à la victime).

Exemples pour les capsules de témoignages :

Des interviews d'infirmier-ère-s scolaires, de CPE, etc. qui recueillent beaucoup de témoignages et de jeunes elles-mêmes.

Des interviews du grand public sur le modèle de la série *Fragments d'Arte*.

Exemples pour la proposition de nouvelles représentations :

Des situations où les femmes sont en collectif et des situations de solidarité ; des situations dans lesquelles les femmes ne sont pas aidées ou des situations où elles s'aident entre elles ; où les femmes sortent des stéréotypes principaux pour adopter de nouveaux rôles sociaux « dégenrés » ; où les hommes sont dans des rôles habituellement perçus comme féminins dans lesquels ils s'insèrent avec des réactions positives.

Des jeunes passent devant une affiche, et voient qu'il n'y a pas assez de femmes représentées sur une affiche pour quelque chose qui paraît « masculin ». Elle-il-s ajoutent au marqueur une figure féminine.

Vidéo d'une situation « normale » mais où les personnages utilisent des manières de parler et une langue moins genrée, en insistant sur la notion de choix et d'évolution (pas question d'imposer un nouveau langage mais de proposer et de permettre à l'imagination de faire son chemin). Cela passe aussi par une désacralisation de ce qu'est la langue française et de son caractère figé : e.g. reprendre des formules anciennes qui sont beaucoup moins genrées pour montrer que cela a existé et que la langue française est équipée.

Exemples d'affiches aux stéréotypes non suivis :

Des femmes exerçant une activité dite « pour hommes » : supportrices de foot, joueuses de batterie, etc. ; à l'inverse, des exemples d'hommes exerçant une activité dite « pour femmes » : zumba, natation synchronisée, harpe, etc. ; des enfants qui rêvent à des métiers qui ne sont pas assignés selon leur genre (petit garçon qui voudrait être danseur, petite fille qui voudrait être footballeuse, etc.).

Annexe 2 : liste des thématiques et des expert-e-s auditionné-e-s par le CPJ dans le cadre de ses travaux

- sur la question du sexisme dans le marketing et la publicité : rencontre avec Marie-Noëlle Bas, présidente des Chiennes de garde et Marion Vaquero, présidente de Pépite sexiste ;
- sur la question du sexisme dans le milieu artistique et culturel : rencontre avec les membres du mouvement HF Île-de-France : Flora Béreau-Goutaudier, Marie Guérini et Virginie Séba ;
- sur la question du sexisme dans la vie professionnelle : rencontre avec Brigitte Grésy, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) ;
- sur la question du militantisme féministe et antisexiste : rencontre avec Céline Piques, porte-parole d'Osez le féminisme ! ;
- sur la question de l'inclusion des hommes à la lutte anti-sexiste : rencontre avec Frédéric Robert, porte-parole de Zéro Macho ;
- sur la question du sexisme dans le langage, les imaginaires et les représentations : rencontre avec Laurence Rosier, professeure de linguistique française, d'analyse du discours et de didactique à l'Université Libre de Bruxelles en Belgique ;
- sur la question du sexisme dans la langue française : rencontre avec Eliane Viennot, professeure émérite de littérature de la Renaissance et spécialiste des questions de genre et langage ;
- sur la question du sexisme dans les choix de formation et dans l'éducation : rencontre avec Françoise Vouillot, enseignante-chercheuse spécialisée sur les questions du genre et de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- sur la question du sexisme dans l'éducation des petits garçons, rencontre avec Aurélia Blanc, journaliste chez *Causette* et autrice de *Tu seras un homme - féministe - mon fils !*.

ANNEXE 8 : RECOMMANDATIONS DU CPJ RELATIVES À LA CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (JUILLET 2021)



Conseil Parisien de la Jeunesse

Recommandations relatives à la concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique

Juillet 2021

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris en mars 2021 lui demandant d'éclairer la collectivité dans ses décisions en participant à « la révision du Plan local d'Urbanisme [qui] a pour ambition d'en faire un Plan local d'Urbanisme bioclimatique »,

- suite à la rencontre avec les agent-e-s de la Direction de l'Urbanisme (DU) le 27 avril 2021 sur le fonctionnement du Plan local d'Urbanisme et de la concertation autour de sa révision ;
- suite à la rencontre avec les services de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) le 6 mai 2021, qui ont présenté leur outil de diagnostic territorial ;
- suite à la conférence organisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris le 7 mai 2021, qui faisait intervenir ensemble Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, l'Apur, et des architectes ;
- suite aux conférences « Réveils DU genre » (urbanisme et égalité de genre dans l'espace public) et autres conférences sur l'urbanisme et l'environnement organisées par les directions de la Ville de Paris et auxquelles certain-e-s membres ont pu assister ;
- suite aux réunions du CPJ des 8 et 26 juin 2021 ;
- suite à l'atelier d'écriture des recommandations du 12 juillet 2021,

FORMULE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) s'est initié au sujet technique qu'est le Plan local d'Urbanisme (PLU) et les enjeux liés à sa révision pour un PLU bioclimatique.

Les différentes rencontres avec des technicien-ne-s et expert-e-s et la conférence du CAUE qui a été introduite par Emmanuel Grégoire ont permis aux membres du CPJ d'identifier des enjeux saillants dont il-elle-s souhaitent s'emparer. Le Premier Adjoint a rappelé les grands enjeux du PLU bioclimatique que sont la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Plus concrètement, cela se décline autour de la protection des espaces verts, de la limitation de l'impact des chantiers sur la biodiversité, de la construction avec une stratégie de neutralité carbone, de l'incitation des habitant-e-s à adopter une vie quotidienne plus sobre. De leur côté, la DU et l'Apur ont dressé le tableau des enjeux liés directement au processus de révision du PLU et la manière dont les Parisiennes et les Parisiens y sont associé-e-s par la concertation.

Ces différentes rencontres ont permis aux membres du CPJ de formuler des premières propositions, recommandations et avis autour de la révision du PLU et de l'implication de l'instance.

Les membres du CPJ ont ainsi souhaité adresser leurs propositions selon deux axes :

- **intégrer davantage les jeunes au processus de concertation et de participation ;**
- **participer, en tant que CPJ, à la concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en 2022.**

Pour cela, **les membres du CPJ souhaiteraient poursuivre leurs travaux sur le PLU, le cas échéant sur la base d'une prolongation de la saisine adressée par la Maire de Paris**, afin de pouvoir mettre en œuvre concrètement les idées développées.

I - Mobiliser la jeunesse parisienne dans la démarche de concertation sur le projet de ville.

Le projet de ville, ou Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document obligatoire qui informe les élu-e-s et les citoyen-ne-s dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme (PLU), visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire. Il s'agit des grands principes de développement en termes d'urbanisme. Dans le cadre de la révision du PLU, la concertation sur le projet de ville semble devoir impliquer tout particulièrement les jeunes, puisque c'est là que se fixent les contours de la ville dans laquelle elle-il-s vivront demain.

1 - Pour sensibiliser les jeunes et l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, **les membres du CPJ soulignent la nécessité de faire un effort de vulgarisation important**. Le PLU est un nom qui ne parle pas de manière évidente et son impact sur la vie quotidienne des habitant-e-s leur est inconnu. Il y a sans doute un travail à faire sur le choix de la terminologie dans la communication de la Ville de Paris : **éviter les acronymes et limiter l'utilisation des termes qui soulignent ou suggèrent la nécessité d'un bagage technique** (urbanisme du développement, d'aménagement, etc. sont des termes qui ne sont pas toujours clairs pour le grand public). L'essentiel est de rappeler aux habitant-e-s qu'elle-il-s sont tou-te-s légitimes pour s'exprimer, les jeunes y compris, dans la concertation.

2 - **Le CPJ encourage la mise en place d'une campagne de communication visant à expliquer le rôle du PLU et les possibilités qu'il offre pour améliorer le cadre de vie de toutes et tous**. La Ville de Paris pourrait par exemple mener une campagne de vulgarisation sous la forme de petites vidéos percutantes. L'objectif de ces vidéos serait de montrer comment le PLU peut changer la ville (en favorisant la mixité bureaux/logements par exemple ou en luttant contre les îlots de chaleur urbains).

3 - **Pour inciter l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens à participer, le CPJ propose l'organisation de sondages sous forme de micros-trottoirs**, qui permettraient de récolter des avis sur les questions auxquelles les services de la Direction de l'Urbanisme ont le plus besoin de réponses, mais également d'inviter les personnes interrogées à poursuivre plus tard la réflexion lors des concertations organisées par la Ville de Paris. Certains micro-trottoirs pourraient servir de base pour la réalisation de vidéos de communication (cf. point précédent).

4 - Afin de faire participer les jeunes en particulier, le CPJ propose les initiatives suivantes :

- **le recrutement des sondeur-euse-s et animateur-ric-e-s des concertations organisées pourrait mobiliser des jeunes** (des jeunes issu-e-s du grand public pour les sondeur-euse-s et du profil étudiant dans les domaines concernés pour les animateur-ric-e-s)¹ à qui seraient proposés des contrats de vacation, ce afin de mieux les intégrer dans l'ensemble du processus. Afin de cibler les étudiant-e-s les plus concerné-e-s par la question, il est conseillé de passer par les BDE (bureaux des étudiant-e-s) et associations des écoles pour diffuser largement la proposition de travail ;

- **les lieux de concertation pourraient être choisis en fonction de leur fréquentation par les jeunes** (notamment la Maison pour la Jeunesse, les sites du CROUS, l'Académie du Climat et les équipements jeunesse de la Ville) ;

- **des partenariats pourraient être mis en place avec les écoles ou les professeur-euse-s** (notamment l'Université Gustave Eiffel, Sciences-Po, la Sorbonne, Agroparistech, l'ensemble des écoles d'architecture et d'ingénierie, master spécifiques, etc.) **afin de favoriser la participation à la concertation** sur le PLU des étudiant-e-s dans le cadre de leurs études d'urbanisme et d'architecture. Un système de valorisation de cet engagement par des ECTS pourrait par exemple être envisagé. Cette proposition permettrait aux étudiant-e-s, dont les études peuvent être prenantes, de pouvoir participer aux concertations.

¹ Étudiant-e-s en urbanisme, architecture, communication, sciences politiques, immobilier, agronomie, écologie, etc.

II - Participation du CPJ à la concertation dans le cadre du PADD.

Si la Maire de Paris prolonge sa saisine sur la révision du PLU en 2022, le CPJ pourrait poursuivre ses travaux sur le sujet. Si la forme du rendu final de la contribution n'est pas encore arrêtée (**dépôt d'un cahier d'acteurs du CPJ** comme proposé sur la plateforme de la concertation idee.paris, complété de recommandations classiques, par exemple), le CPJ propose d'ores et déjà certaines pistes de travail qui permettraient de nourrir les réflexions des membres.

1 - Comme il est d'usage dans le fonctionnement du CPJ, il semble nécessaire de **rencontrer des expertes et des experts compétent-e-s sur la question spécifique du PLU dans la prise en compte des questions de bioclimatisme** (e.g. les signataires du Manifeste pour une frugalité heureuse, des agent-e-s du Cerema² ou de l'Institut Paris Région) mais aussi des spécialistes de la concertation publique et des projets co-construits, qui pourraient enrichir de leurs expériences les propositions du CPJ pour sensibiliser les habitant-e-s, jeunes et moins jeunes.

2 - Le CPJ propose d'**organiser des marches exploratoires dans deux types de zones** : d'une part dans des **zones à construire** sur lesquelles le PLU peut avoir un impact et d'autre part dans des **zones récemment aménagées** qui pourraient servir de modèle (par exemple le quartier de Clichy Batignolles). Dans l'objectif d'ancrer les contributions que le CPJ pourrait apporter au projet de ville dans les réalités locales et dans une démarche de partage d'expériences, **ces marches et visites pourraient être organisées avec et, si possible, par des jeunes du quartier** afin de comprendre comment les résident-e-s le voient et le vivent. La manière de garder trace de ces expériences reste à définir, mais cela pourrait servir à la communication de la Ville relative à la mobilisation autour de la concertation.

Enfin, dans l'hypothèse d'une prolongation de la saisine, les membres du CPJ ont réfléchi à certaines préoccupations qui pourraient être traitées par le CPJ lors de la concertation sur le projet de ville, parce qu'elles concernent leur perception de la ville, en tant que jeunes Parisiennes et Parisiens, notamment :

- la question de la pollution sonore et du sommeil des habitant-e-s ;
- la question de la chaleur dans les logements : entre autres, les « chambres de bonnes » sous les toits des immeubles haussmanniens ;
- la question des logements inoccupés et de l'écart de densité de population entre les arrondissements (favoriser la mixité bureaux / logements) ;
- la question de la favorisation de la biodiversité, particulièrement la préservation des espèces pollinisatrices non mellifères (cette question pourrait être traitée conjointement avec le travail autour de l'Académie du Climat et le suivi du vœu du CPJ de décembre 2019 sur la végétalisation de la ville et la préservation de la biodiversité qui devraient commencer en septembre 2021) ;
- la question du genre et de l'espace public, du PLU et de son rôle dans la lutte possible contre l'insécurité dans l'espace public.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse espèrent que ces recommandations seront utiles aux réflexions autour de la question de la concertation sur la révision du Plan local d'Urbanisme et qu'elles pourront éclairer les travaux et décisions des élu-e-s. Elle-il-s restent à leur disposition dans le cas où elle-il-s souhaiteraient les associer dans la continuité de ces travaux et pour la concertation sur le projet de ville.

² Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

ANNEXE 9 : COURRIER DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT·E·S DU CPJ AU SEIN DU COMITÉ JEUNES DE L'ANACEJ (JANVIER 2019)

MAIRIE DE PARIS 

Pauline VERON
Adjointe à la Maire de Paris
chargée de la démocratie locale,
de la participation citoyenne,
de la vie associative et de la jeunesse
Conseillère de Paris et du 9^e arrondissement

Paris, le

15 JAN. 2019

Nos Réf. : PV/CC/NG

Monsieur le Président, *Cher Mathieu,*

Dans un courrier en date du 4 décembre 2018, vous avez appelé l'attention de la Maire de Paris sur la situation de Valentin DREUMONT et d'Inès FRÉBAULT-MEJAAT, membres du Conseil Parisien de la Jeunesse et représentants de la Ville de Paris au sein du Comité jeunes de l'Anacej.

Les mandats de Valentin DREUMONT et d'Inès FRÉBAULT-MEJAAT étant arrivés à terme, j'ai le plaisir de vous proposer les candidatures de Liza PAOLINI et Raphaël SOUYRIS afin de représenter la collectivité parisienne au sein du Comité jeunes de l'Anacej.

La Sous-Direction de la Jeunesse de la Ville de Paris vous communiquera prochainement le dossier de candidature complété.

Je profite de ce courrier pour vous souhaiter, ainsi qu'à toute l'équipe de l'Anacej, une excellente année 2019.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Amitiés,

Pauline Veron

Pauline VÉRON

Monsieur Mathieu CAHN
Président de l'Anacej
10 – 14 rue Tolain
75020 Paris

Copie à :

- **Pamela Carzoli**, Conseillère de la Maire
- **Thomas Rogé**, Chef du service des politiques de jeunesse

Hôtel de Ville - 75196 cedex 04
Tél : 01 42 76 57 71 - Fax : 01 42 76 65 60
E-mail : pauline.veron@paris.fr

